Nations Unies A/s-30/PV.2



Documents officiels

2^e séance Mardi 19 avril 2016, à 15 heures New York

Président: M. Lykketoft......(Danemark)

En l'absence du Président, M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne la parole à S. E. M. Arun Jaitley, Ministre des finances de la République de l'Inde.

M. Jaitley (Inde) (parle en anglais): Je suis ravi de me joindre à tous les représentants réunis ici aujourd'hui à l'occasion de cette session extraordinaire historique pour débattre du problème mondial de la drogue, qui continue de menacer le monde entier.

Nous nous réunissons dans cette enceinte sept années après l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et quelques mois à peine après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui nous guidera dans nos efforts visant à édifier des sociétés pacifiques, prospères et sûres. Le problème mondial de la drogue affecte notre capacité à atteindre collectivement les objectifs de notre Programme 2030. C'est un problème qui revêt des dimensions mondiales et il requiert une collaboration transfrontières.

Les trois conventions relatives aux drogues adoptées par la communauté internationale ont bien aidé à réduire et à gérer le problème de la drogue. Elles laissent aux États Membres suffisamment de souplesse pour affiner leurs législations nationales, afin qu'elles soient à la hauteur des réalités et des défis du XXIe siècle. Nous sommes fermement convaincus de l'importance cruciale des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue. Nous croyons fermement que ces conventions ouvrent largement la voie à la prise en compte de la dimension humaine du problème de la drogue.

Le terrorisme représente l'une des plus grandes menaces pour les sociétés civilisées aujourd'hui. Il ne connaît pas de frontières et les terroristes continuent de frapper des villes et de tuer des civils innocents sur tous les continents. Le lien croissant entre le trafic de drogue et les réseaux terroristes met en péril la paix, la sécurité et la stabilité dans toutes les régions. Nous devons continuer à renforcer notre lutte collective contre ces maux.

L'Inde est fermement attachée aux trois conventions des Nations Unies relatives aux stupéfiants. En tant que fournisseur mondial de matières premières opiacées licites et producteur traditionnel d'opium licite pendant des siècles, l'Inde est pleinement consciente de la responsabilité qu'elle a d'éradiquer toute culture illicite, de réduire la demande et de prendre des mesures de prévention et de répression. Aussi intenses et sincères

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

16-10946(F)









qu'ils soient, les efforts menés au niveau national ne peuvent répondre de façon adéquate au problème de la drogue. La coopération bilatérale, régionale et internationale est essentielle à cet égard. L'émergence et l'abus de nouvelles substances psychoactives, contre lesquelles il faut mener une action ferme et coordonnée, est un domaine qui nécessite une large coopération internationale. L'Inde reconnaît l'importance mondiale du commerce licite de précurseurs chimiques et la nécessité d'un contrôle efficace du trafic des précurseurs pour la fabrication de médicaments.

Plusieurs mesures sont en train d'être prises pour renforcer la réduction de l'offre et de la demande et améliorer les établissements de traitement et de postcure, dans le cadre d'une approche de santé publique. L'Inde est attachée à garantir la disponibilité des substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement, leur abus et leur trafic, et en assurant leur disponibilité aux fins de soins palliatifs, de traitement de la douleur et de thérapie de substitution pour les cancéreux et les toxicomanes. En mai 2015, l'Inde a émis l'avis qu'il fallait mettre en place des règles uniformes et simplifiées s'agissant des médicaments essentiels de sorte à lever les barrières réglementaires.

Le blanchiment de capitaux, les flux financiers illicites et les revenus de la criminalité générés par le trafic de drogue et autres activités de la criminalité transnationale organisée restent des défis majeurs. On ne peut efficacement porter un coup sérieux aux réseaux criminels et aux syndicats de la drogue qu'en perturbant leurs flux financiers. J'ai le plaisir d'annoncer que l'Inde et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont organisé en novembre 2015 à New Delhi une réunion intitulée « Networking the Networks » (mise en réseau des réseaux) afin d'établir rapidement une coopération inter-régionale à cet égard.

Pour continuer de renforcer la coopération régionale en matière de lutte contre la criminalité liée à la drogue et au blanchiment d'argent dans la région, l'Inde, en coordination avec l'ONUDC, est à un stade avancé dans la création d'un centre de coordination régional pour l'Asie du Sud, connu sous le nom de Centre régional de renseignement et de coordination de l'Asie du Sud, avec le Népal, le Bhoutan, le Myanmar, le Bangladesh, Sri Lanka et les Maldives, en tant que membres fondateurs.

La tâche qui nous attend durant les trois prochaines années est en fait ardue. Je suis convaincu que les résultats de la présente session extraordinaire donneront un nouvel élan aux actions menées aux niveaux national, bilatéral, régional et international aux fins de l'avènement d'un monde exempt de toxicomanie de notre vivant et de la construction de l'avenir durable que nous voulons.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alain Berset, Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral de l'intérieur de la Confédération suisse.

M. Berset (Suisse): En 1998, la dernière session extraordinaire sur les drogues proclamait : « A drugfree world, we can do it » (« Un monde sans drogue, c'est possible »). Aujourd'hui, ce sont les contours d'un nouveau paradigme qui apparaissent : il s'agit de placer l'être humain, et non plus les substances, au centre des politiques de drogue. Cette évolution pour la Suisse est très importante et il faut s'en féliciters. C'est ainsi que nous saluons en particulier les recommandations figurant dans le document final (résolution S-30/1, annexe) qui appellent à améliorer l'accès aux médicaments. La souffrance qui est imposée aux malades en raison de traitements insuffisants de la douleur est un effet collatéral inacceptable du contrôle international des drogues. Corriger cette situation est un impératif humanitaire.

De la même manière, l'appel à l'abstinence ne saurait être, ne peut pas être notre seule réponse à la consommation de drogues. Nous devons aussi adopter des mesures pratiques pour diminuer les conséquences humaines néfastes, mais aussi les conséquences sociales de la toxicomanie, y compris le risque d'infection au VIH et d'autres maladies transmissibles. La réduction des risques est donc un pilier indispensable de la politique en matière de drogues. Elle va de pair avec la prévention et la thérapie, et doit être coordonnée avec les mesures de répression, parce que, nous le savons, une répression exagérée des marchés ouverts de la drogue augmente en réalité les risques sanitaires. Une politique de la drogue intégrée et équilibrée ne saurait réussir sans la collaboration étroite entre services de police et organismes de santé publique.

Je le disais ce matin déjà, placer l'humain au centre des politiques de drogues exige une justice pénale à visage humain. Dans ce sens, la Suisse réaffirme ici son opposition à l'utilisation de la peine capitale en tous lieux et circonstances, et nous regrettons l'absence de cette problématique de la peine de mort dans le document final qui a été adopté. Nous avons eu

l'occasion d'exposer notre position sur ce point ce matin lors de l'adoption du document. Il n'est pas acceptable que la peine de mort, mesure d'ailleurs inefficace, soit encore infligée en réponse aux infractions liées aux stupéfiants.

Nous devons saisir l'occasion que nous offre cette session extraordinaire, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) pour mettre en route une politique internationale en matière de drogues qui place l'être humain au centre, en se fondant sur la santé et sur les droits de l'homme.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Patrick Kanner, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports de la République française.

M. Kanner (France): La France souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement au nom de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1). L'effet néfaste de l'usage des drogues sur la santé publique, notamment des jeunes, n'est plus à démontrer. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) l'a encore confirmé dans un rapport récent.

Nous sommes tous conscients de la menace que les trafics de stupéfiants font peser sur notre sécurité et sur l'état de droit. La violence est consubstantielle à ces trafics. Le trafic de drogue constitue également un des modes de financement de certains réseaux terroristes contre lesquels nous luttons par ailleurs avec la plus grande fermeté. La France est malheureusement bien placée pour le déclarer.

Face à ce triple fléau, sanitaire, social et sécuritaire, la France met en œuvre une réponse globale et intégrée : lutte contre les trafics et le blanchiment, mais aussi prévention, soins médicaux et réhabilitation. Cette approche intégrée est celle prônée par les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui offrent à la fois un cadre juridique commun pour harmoniser nos législations et organiser notre coopération, et la possibilité d'adopter des réponses adaptées au contexte national et régional des États parties. Ces conventions sont le socle de notre engagement. Ce socle commun doit se conjuguer avec le respect des droits de l'homme.

La France rappelle son opposition constante et déterminée à la peine de mort, en tous lieux et en toutes circonstances. Elle appelle également à respecter les engagements internationaux dans le domaine des droits de l'homme, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En matière de réponse au problème des drogues, je souhaiterais insister sur trois champs d'action prioritaires dans lesquels mon pays s'investit sans faille.

Premièrement, le domaine sanitaire : la France a développé de nombreux programmes de réduction des risques, qui ont notamment permis de réduire considérablement les contaminations au virus VIH.

Deuxièmement, la lutte contre les trafics et les flux financiers illicites qui en résultent : en amont, en s'attaquant au détournement de précurseurs chimiques nécessaires à la production des drogues et en renforçant notre coopération policière et douanière; en aval, en développant la coopération judiciaire afin de démanteler les réseaux, de confisquer le patrimoine des trafiquants et de lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption.

Et puis, le troisième chantier, la prévention, enfin, qui constitue un élément crucial de notre dispositif, car elle est l'un des moyens de réduire la demande de drogues. C'est dans cet esprit que la France a organisé ce jour, conjointement avec la Suède, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'OMS, un événement spécial sur la prévention, « Listen First » – écouter d'abord pour comprendre, pour agir.

Quelles que soient nos spécificités nationales, une même préoccupation nous anime : celle d'endiguer le trafic de drogue. Face à la gravité de l'enjeu, nous n'avons d'autre choix que de nous unir. C'est pourquoi la France se réjouit qu'ait pu être adoptée ce jour par l'Assemblée générale une feuille de route comprenant des recommandations opérationnelles pour répondre aux différentes dimensions du problème mondial des drogues. Il nous appartient maintenant de la mettre en œuvre avec lucidité, avec détermination, tout simplement pour notre jeunesse.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oliver Letwin, Ministre délégué auprès du Cabinet Office du Royaume-Uni.

M. Letwin (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de la tenue de la présente session extraordinaire. Elle offre une occasion exceptionnelle d'améliorer la manière dont le monde aborde le problème de la drogue et d'établir une feuille de route claire

16-10946 3/32

pour une nouvelle déclaration politique et un nouveau plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue en 2019. Nous devons veiller à ce que nos travaux soient pleinement intégrés aux objectifs mondiaux de développement durable, car le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et les efforts que nous déployons pour remédier aux dommages causés par les drogues sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

Le Royaume-Uni se félicite du document final (résolution A/S-30/1, annexe). Il allie des objectifs ambitieux à des recommandations opérationnelles que tous les États Membres devraient envisager de mettre en œuvre.

Le Royaume-Uni met en œuvre une réponse moderne, équilibrée et fondée sur des données scientifiques face à la drogue, conformément aux conventions des Nations Unies. Nous avons enregistré une réduction de la toxicomanie chez les adultes et les jeunes au cours des 10 dernières années en Angleterre et au pays de Galles, et un plus grand nombre de personnes guérissent de leur dépendance aujourd'hui qu'en 2009. Nous sommes en train d'élaborer une nouvelle stratégie de lutte contre la drogue, que nous publierons sous peu. Notre stratégie de 2016 en matière de drogues reposera sur notre approche équilibrée, axée sur la réduction de la demande et de l'offre et sur l'aide à la désintoxication. Nous lutterons contre la drogue en tant que facteur clef de la criminalité.

La lutte contre les problèmes mondiaux que posent les nouvelles substances psychoactives est une priorité du Royaume-Uni. En janvier, nous avons adopté une nouvelle loi, la loi sur les substances psychoactives de 2016. Cette loi impose une interdiction générale de la production, de l'offre, de l'importation et de l'exportation de toutes les nouvelles substances psychoactives et vient compléter notre action générale et équilibrée. Ces trois dernières années, le Royaume-Uni s'est efforcé de montrer l'exemple au niveau mondial dans ce domaine, avec pour objectif à long terme de créer un système international durable qui soit en mesure de lutter efficacement contre les nouvelles substances psychoactives.

Nous avons notamment créé le Groupe d'action international sur les nouvelles substances psychoactives, un groupe informel d'États et d'organisations internationales qui s'emploie à coordonner et à diriger l'action internationale. La communauté internationale a

accompli des progrès conséquents, mais il reste beaucoup à faire. Nous devons redoubler d'efforts pour relever le défi des nouvelles substances psychoactives, notamment sur la base du partage de données, de l'échange d'idées politiques et de la coopération internationale afin que les substances les plus dangereuses soient soumises à un contrôle international.

Le Royaume-Uni est en mesure de mettre en place une action pénale intelligente et proportionnée à tous les stades du processus, notamment des options autres que l'incarcération pour les délits mineurs, le regroupement de la justice pénale et des services de santé pour veiller à ce que les délinquants qui abusent de la drogue reçoivent les soins nécessaires, et la publication indépendante de directives relatives aux peines pour en garantir la cohérence et la proportionnalité. Il convient de souligner que le Royaume-Uni applique le principe de proportionnalité en matière de justice pénale et met l'accent sur la santé, tout en continuant d'incriminer la possession de drogue.

Le Royaume-Uni est fier de son histoire en matière de promotion des droits de l'homme, et il s'oppose par principe à l'application de la peine de mort en toutes circonstances. Il n'administre pas une justice pénale ou toute autre forme d'assistance qui pourrait aboutir à l'application de la peine de mort. Nous demanderons des comptes aux organismes internationaux financés par le Royaume-Uni en ce qui concerne le respect de ce principe et de toutes les autres obligations en matière de droits de l'homme.

Le Royaume-Uni demeure pleinement déterminé à réduire la transmission du VIH et d'autres maladies à diffusion hématogène chez les consommateurs de drogues injectables. L'objectif fixé en matière de réduction de la transmission du VIH, à savoir 50% en 2015, n'a pas été pleinement réalisé, mais nous disposons à présent des outils nécessaires pour l'atteindre. Des éléments de preuve montrent clairement que les mesures décrites dans les directives unifiées de l'Organisation mondiale de la Santé de 2014 sont efficaces. Le Royaume-Uni est fier d'être le deuxième pourvoyeur de fonds au monde en matière de prévention du VIH, de soins et de traitement, et il continuera de jouer un rôle directeur dans ce domaine, notamment à la réunion de haut niveau de 2016 sur le VIH/sida, qui se tiendra ici, à l'Assemblée générale, en juin.

Jusqu'à 5,5 milliards de personnes vivent dans des pays où l'accès à des médicaments sous contrôle est faible, voire inexistant. Un trop grand nombre de

personnes vivent et meurent dans des douleurs évitables. Le Royaume-Uni continuera d'investir dans l'appui aux systèmes de santé du monde entier, et il renforcera l'action internationale afin d'avancer concrètement dans ce domaine en suivant les feuilles de route élaborées en vertu des objectifs de développement durable et de leurs cibles.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Dunne, Ministre de l'intérieur et Ministre associé de la santé et de la conservation de la Nouvelle-Zélande.

M. Dunne (Nouvelle-Zélande) (parle en anglais): Dans trois jours, au moment où nous monterons à bord de trains et d'avions qui nous ramèneront chez nous, le monde demandera ce qui a été réalisé ici à New York durant la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. La question suivante est la plus importante qui puisse être posée aux délégués: quelle preuve collective de nos efforts pourrons-nous fournir?

Le document final (résolution S-30/1, annexe), que nous avons adopté lors de la séance précédente, est vaste, mais la Nouvelle-Zélande note avec un profond regret que nous ne sommes pas parvenus à un consensus en ce qui concerne l'ajout d'une référence à la peine de mort. Elle n'est peut-être pas mentionnée dans le document final, mais que l'on ne s'y trompe pas, la peine de mort n'a pas sa place dans une société civilisée. Le fait d'avoir empêché l'ajout de références à cette question ne change non seulement rien à cela, mais porte également préjudice à ceux qui tentent de réduire les dégâts causés par les drogues. Le document final parle de réitérer, de réaffirmer et d'intensifier nos efforts, mais à moins d'aboutir à l'adoption de mesures tangibles qui apporteront un changement positif dans la vie des personnes, ce ne seront que des mots, et la critique fera état d'une nouvelle preuve que le système international promet de grandes choses mais ne fait pas montre d'une grande efficacité.

Une évolution positive s'est produite ces dernières années puisque d'une préoccupation relevant avant tout de l'ordre public, les questions liées à la drogue sont maintenant envisagées sous un angle sanitaire. Nous ne devons cependant pas nous reposer sur nos lauriers. L'année dernière, à la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, j'ai parlé de l'importance des trois piliers fondamentaux de la politique relative aux drogues : proportion, compassion et innovation. La Nouvelle-Zélande a intégré ces principes à son approche en matière de lutte contre la drogue et en a fait

des principes centraux de la politique nationale de lutte contre la drogue publiée récemment.

Néanmoins, il existe peut-être un quatrième pilier qui est manquant : le pilier de l'audace. L'évolution progressive, s'il en est une, est la norme du développement de la politique relative aux drogues depuis aussi longtemps que je m'en souviens, et cette évolution n'a pas toujours été vers l'avant. Aussi encourageante que soit cette évolution, le fait reste que par rapport aux industries mondiales des stupéfiants, nous avançons à la vitesse d'un escargot, ralentis par une approche dépassée depuis longtemps et excessivement portée sur la répression. Je souhaite donc dire aux personnes rassemblées dans cette salle qu'au niveau mondial, nous devons nous montrer plus audacieux. L'audace s'accompagne de certains obstacles, car aucun grand succès n'est obtenu sans passer par des échecs. L'éminent inventeur américain Thomas Edison, à qui nous devons l'ampoule électrique, a prononcé ces paroles célèbres, « Je n'ai pas échoué. J'ai simplement trouvé 10 000 options qui ne marchaient pas ».

Je pense qu'au niveau mondial, la politique relative aux drogues approche de ses 10 000 tentatives infructueuses, et qu'il est temps d'allumer l'interrupteur du succès. Ainsi, nous estimons qu'une réglementation responsable est la clef qui permettra de réduire les dégâts causés par la drogue et de mettre en place des approches efficaces de contrôle des drogues. Le mot clef est « responsable ». Nous ne devons pas confondre audace et imprudence; les changements politiques doivent permettre de minimiser les dégâts potentiels. Il est impératif que toute mesure visant à réglementer le marché entre dans le cadre d'un processus dirigé par les autorités et que nous n'ayons pas systématiquement un temps de retard.

Bien sûr, ceci est plus facile à dire qu'à faire. Il est certain que la Nouvelle-Zélande a permis à une industrie non réglementée et souterraine de nouvelles substances psychoactives de se développer avant de la réglementer en adoptant une loi sur les substances psychoactives. Cette loi permet de commercialiser ces produits s'il est prouvé que le risque est peu élevé, ce qui redonne à l'industrie la responsabilité d'apporter des preuves.

Pour les pays régis par un système fédéral, au sein desquels les États individuels adoptent des réformes pour réglementer les questions liées aux drogues, il est d'une importance critique de trouver le bon équilibre. Il existe désormais un certain nombre d'exemples montrant

16-10946 5/32

qu'une politique réformiste relative au cannabis dépasse tout simplement la capacité d'une réglementation solide à contrôler cette substance, ce qui porte préjudice au mouvement de réforme et augmente le risque potentiel.

Actuellement, la position de la Nouvelle-Zélande est la suivante : si le cannabis est utilisé à des fins médicales, il doit être soumis aux mêmes tests que tout autre produit pharmaceutique. Ce n'est qu'en suivant une approche scientifique robuste que l'on parviendra à déterminer les principaux avantages thérapeutiques ainsi que les ratios, le dosage et les modes d'administration les plus appropriés. Autrement, nous avançons à l'aveugle en espérant que tout ira pour le mieux, et cette approche est contraire à une politique médicale basée sur des preuves. Cela dit, pour les personnes atteintes de maladies en phase terminale ou de maladies débilitantes, la position de la Nouvelle-Zélande est qu'il faut faire preuve de compassion et accorder la priorité à cette approche. La Nouvelle-Zélande appelle également l'industrie pharmaceutique à redoubler d'efforts et à investir davantage dans la recherche et la fabrication de produits à base de cannabis.

Pour terminer, je voudrais revenir à la question que j'ai posée au début de mon intervention : qu'estce ce qui aura été réalisé ici à New York durant la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale? La réponse dépendra des changements que nous constaterons dans chaque État au cours des années à venir. Si les pays continuent à chercher à s'en sortir en choisissant la voie de la facilité et en laissant à leurs services judiciaires et de police le soin de régler les problèmes, la réponse sera alors que très peu aura été réalisé. Mais si le rythme du changement est maintenu, si une réglementation appropriée est mise en place et si des politiques audacieuses, innovantes, proportionnées et fondées sur la compassion sont couronnées de succès, la réponse sera alors que des progrès auront été réalisés. Je crois savoir laquelle de ces deux options je préfère.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gabriel Wikström, Ministre des soins de santé, de la santé publique et du sport du Royaume de Suède.

M. Wikström (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Commission européenne au nom de l'Union européenne (voir À /S-30/PV.1).

La Suède accueille avec satisfation le document final (résolution S-30/1, annexe). Je remercie toutes les

parties prenantes de leur ardeur au travail. Nous venons de faire un pas important vers une politique plus équilibrée et plus cohérente en matière de drogues. L'accent mis sur la santé des populations est une réalisation attendue depuis longtemps. La résolution permet de faire passer ce message, et maintenant, nous devons nous mettre au travail. La responsabilité principale de cette tâche incombe aux États Membres. Les drogues représentent une menace pour la sûreté et la sécurité des populations du fait de la violence, de la corruption et de la criminalité organisée qui leur sont associées partout dans le monde et à des degrés très différents. Nous sommes confrontés à des réalités différentes, mais nous faisons tous face à des menaces qui pèsent sur la santé des populations. Par conséquent, nous devons tous investir dans des mesures véritablement préventives permettant de préserver la santé et de garantir le succès et l'avenirde nos enfants dans le monde entier.

Cet avenir exige que nous fassions bien davantage que ce que nous faisons aujourd'hui, compte tenu notamment du fait que seule une personne sur six atteintes de troubles liés à l'usage de drogues a accès à un traitement approprié qui repose sur des données factuelles. Nous devons garantir l'accès à ce genre de traitement, ainsi que l'accès à des programmes de réduction des risques et des effets néfastes, dans le cadre d'une démarche plus globale de santé publique. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les tragédies familiales causées par la drogue, et éviter de réglementer ou de légaliser davantage de substances qui nuisent aux familles. À mon avis, aucune politique de santé publique cohérente ne saurait faire en sorte qu'un plus grand nombre de substances néfastes à la santé soient disponibles et accessibles. Aucune politique de santé publique ne devrait créer un autre marché mondial licite de produits qui sont néfastes pour nous et pour ceux qui nous entourent.

Les politiques de santé publique doivent être fondées sur la science. Elles doivent être fondées sur des données factuelles. Elles doivent être basées sur des recherches scientifiques actualisées et continues, comme l'illustre par exemple le rapport publié récemment par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les effets de la consommation non médicale de cannabis sur la santé et la société. Par conséquent, dans le cadre de nos objectifs communs, nous pouvons travailler dans nos contextes respectifs et collaborer au sein des pays et entre les pays. La société civile a une contribution considérable à apporter, comme elle l'a fait en appuyant les préparatifs de la Suède pour cette

session extraordinaire. Nous ne sommes pas toujours parvenus à un accord immédiat, ce qui est le cas dans tous les pays ou au sein des Nations Unies. Toutefois, nous savons que c'est en mettant l'accent sur un dialogue sans exclusive, sur le respect mutuel et sur toutes les données factuelles que l'on peut faire progresser les politiques, et qu'il est essentiel de faire participer ceux qui ont une expérience personnelle des troubles liés à l'usage de drogues.

L'objectif 3.5 des objectifs de développement durable porte sur la prévention et le traitement de l'usage de drogues et des troubles qui y sont liés. Par conséquent, nous demandons à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et à l'OMS de renforcer leur coopération pour orienter et mettre en œuvre une approche de santé publique. Nous appelons également toutes les organisations de défense des droits de l'homme à continuer de s'impliquer et de faire pression sur nous, les décideurs politiques, en vue de protéger le droit à la santé, les droits des enfants, les droits des femmes et le droit à un procès équitable et à une peine proportionnée pour les détenus. Les conventions des Nations Unies relatives aux drogues doivent être appliquées dans le plein respect des principes des droits de l'homme. Il ne s'agit pas de systèmes parallèles. En conséquence, nous appelons également au renforcement de la coopération entre l'ONUDC et les instances des Nations Unies chargées des droits de l'homme. Le système des Nations Unies doit désormais adopter une démarche précise pour appuyer pleinement les États Membres, non seulement pour ce qui fonctionne et ce qui doit être fait, mais également pour l'obtention de résultats concrets.

Par conséquent, nous demandons à toutes les parties prenantes d'œuvrer de concert pour faire de ce document final de la session extraordinaire une réalité. Les cartels de la drogue mondialisent ce qui leur est profitable. Nous devons le faire aussi, non pas par défaitisme ou désespoir, mais dans l'intérêt de la santé et de l'espoir.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Je donne maintenant la parole à M. Milton Romani Gerner, Secrétaire général du Conseil national des stupéfiants de la République orientale de l'Uruguay.

M. Romani Gerner (Uruguay) (parle en espagnol): M. Juan Andrés Roballo, le chef de notre délégation, n'a pas pu faire le déplacement en raison d'une urgence météorologique dans notre pays.

L'Assemblée générale est l'enceinte par excellence et incontournable pour la tenue de débats francs, le dialogue et le consensus, un consensus qui ne peut être considéré comme tel que s'il prend en compte la diversité et la reflète. Les modèles et les stratégies que nous avons appliqués pour faire face au problème mondial de la drogue n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Par ailleurs, des approches nouvelles ou renouvelées, fondées sur les lois et les caractéristiques nationales et visant à apporter des solutions plus efficaces, plus efficientes et plus humaines, ont vu le jour.

Le modèle connu sous le nom de « guerre contre la drogue », promu depuis les années 70 dans toute notre région, et fondé sur une interprétation étroite des conventions, a faussé notre stratégie. Il n'a pas permis de contrôler ce phénomène, loin de là. Il a causé d'autres dégâts, dont certains sont plus graves que ceux causés par les drogues. L'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui a fait montre d'un grand courage intellectuel, a affirmé :

« Je pense que les drogues ont détruit de nombreuses vies, mais que les mauvaises politiques gouvernementales en ont détruit beaucoup d'autres... La guerre contre la drogue n'a pas été couronnée de succès. On estime que la prohibition à l'échelle mondiale représente un coût d'au moins 100 milliards de dollars par an, alors qu'il y a 300 millions usagers de drogues dans le monde, qui contribuent à un marché illicite mondial qui représente 330 milliards de dollars par an... La prohibition a eu peu d'impact sur l'offre et la demande de drogues... La pénalisation et la répression généralisées à l'encontre des usagers de drogues, ainsi que les prisons surpeuplées, signifient que la guerre contre la drogue est dans une certaine mesure une guerre contre les consommateurs, une guerre contre les individus ».

Les substances hallucinogènes et qui ont des effets psychoactifs ont été utilisées par l'être humain tout au long de l'histoire, et ce, pour de multiples et diverses raisons : culturelles, religieuses, et, maintenant, également commerciales. Ces substances sont utilisées pour des raisons de santé mais elles comportent également des risques pour la santé. Ce qui est nouveau, et que nous devons prendre en compte, c'est que les drogues sont des marchandises. Ce sont des marchandises d'un genre particulier qui sont en circulation, sont consommées et rapportent. De surcroît,

16-10946 7/32

elles sont en circulation sur un marché illicite, où elles dégagent des profits importants injectés ensuite dans l'économie formelle grâce au blanchiment d'argent. Une analyse des marchés est donc indispensable pour aborder le problème.

Il semble que le régime actuel de contrôle, basé sur une stricte interdiction, soit inadapté, confus et contradictoire, quand il ne nuit pas tout simplement à la réalisation des objectifs finaux visés par les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. S'il est normal d'attendre des États qu'ils respectent les conventions en vigueur, il est aussi normal d'attendre de ces conventions qu'elles soient claires, précises et cohérentes.

Il n'a pas été possible de réglementer de manière efficace la circulation de ces substances, qui présentent des risques graves pour la santé, tout en garantissant le respect des droits. De fait, les dispositifs de contrôle utilisés et les organismes de répression mis en place ont accru le danger. Nous sommes ici pour réaffirmer que l'objectif final de ces conventions est de préserver les droits – le droit au bien-être et à la santé, le droit d'avoir accès aux substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques, et le droit d'atténuer la douleur, de réduire les risques et de coopérer en ce qui concerne les utilisations pertinentes des drogues.

Les préparatifs de la session extraordinaire ont lancé le débat, ce dont nous nous félicitons, mais ce débat n'est pas suffisamment reflété dans le texte consensuel qui a été adopté (résolution S-30/1, annexe). De nombreux États, dont l'Uruguay, continuent de penser que certains aspects n'y sont pas suffisamment abordés, notamment la nécessité d'adopter sans tarder un moratoire sur la peine de mort pour les infractions liées à la drogue, le principe de proportionnalité des peines, la dépénalisation de la possession et de la consommation de drogues, et l'adoption d'une approche axée sur la réduction des risques.

Malgré ses lacunes, le document final, adopté par consensus, représente une avancée. Il reconnaît expressément que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues ménagent aux États parties une marge de manœuvre suffisante pour concevoir et appliquer en matière de drogues des politiques nationales répondant à leurs priorités et besoins. Néanmoins, l'aspect le plus important des préparatifs de la présente session extraordinaire a été celui des débats et du dialogue, qui a déjà permis de voir surgir un nouveau consensus sur la base de la diversité.

La nouvelle formulation proposée appelle à une société exempte de tout abus de drogues. Nous devrions mettre à profit cette liberté pour admettre que la réduction des risques est un excellent moyen d'éviter les abus, que la réglementation des marchés est indispensable, précisément pour prévenir tout type d'abus. La réduction des risques est un modèle applicable à l'offre et à la demande, qui a des vertus humanistes et garantit le respect des droits.

L'Uruguay suit une logique stratégique vis-à-vis de la réglementation indispensable de tous les marchés. Nous mettons en œuvre une stratégie globale qui nous a par exemple amenés, en 2006, à réglementer le marché des sociétés anonymes pour les opérations effectuées dans des paradis fiscaux, opérations que nous avons fini par supprimer. Nous avons mis au point divers outils pour briser l'épine dorsale du trafic de drogue. Par ailleurs, nous avons réglementé le marché du tabac, et nous faisons de même avec l'alcool, malgré une forte réticence des marchés.

Sous réserve des dispositions de sa Constitution et de sa législation, dans l'exercice de ses droits souverains et dans le respect de tous les instruments internationaux, l'Uruguay met en place un modèle global de réglementation du marché du cannabis. Les institutions uruguayennes chargées d'assurer la santé publique sont solides. Une évaluation constante et rigoureuse est menée. Cette nouvelle approche correspond à notre histoire et aux spécificités culturelles et traditions uruguayennes. Nous ne prétendons pas avoir une solution applicable à d'autres pays. Ce plan est mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue avec les organisations de la société civile et les États de la région, et en coopération avec l'Université de la République, des centres de recherche et des associations de professionnels de la santé. L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) vient d'effectuer une visite dans notre pays. Le dialogue a été excellent, allant au-delà des vues controversées sur les démarches conventionnelles, et l'OICS s'est déclaré disposé à suivre cette initiative.

La guerre contre la drogue est terminée. C'était une guerre insensée, s'appuyant sur une démarche fondamentaliste marquée par un prohibitionnisme rigide visant une pensée unique. La pensée unique a également pris fin. Nous avions engagé une guerre absurde contre les substances, où nous proposions l'élimination de toutes les cultures et la dystopie d'un monde exempt de drogues. Cette guerre était également insensée en

raison des peines disproportionnées prononcées pour les infractions liées à la drogue, de l'application de la peine de mort et de l'incrimination des consommateurs. De plus, la création d'un front de répression aveugle contre toute la chaîne de la drogue a intensifié la violence sans fragiliser la criminalité transnationale organisée.

Le pire aspect d'une guerre aveugle est qu'elle affaiblit la légitimité de la juste application de la loi. Ce front élargi a fait qu'il était impossible de concentrer les efforts de répression sur les niveaux les plus importants tels que le blanchiment d'argent et la criminalité organisée. Ce mode de réglementation du marché illicite par la répression a conduit à l'impunité. Je me permets une petite incise littéraire, même si cela peut être de la vanité :

« Il y a une saison pour tout, et il y a un temps pour toute affaire sous les cieux. Il y a un temps de naître, et un temps de mourir; un temps de planter, et un temps d'arracher ce qui est planté; un temps de tuer, et un temps de guérir ». (L'Ecclésiaste, 3:1-3)

Ce verset est tiré de l'Ecclésiaste, et je le cite bien que je sois athée et laïque. Le temps de la paix est venu; le temps de garantir les droits et de promouvoir la santé, le temps d'aborder le problème mondial de la drogue du point de vue du développement humain. Le temps est venu pour l'Assemblée générale d'ouvrir la voie à une nouvelle approche du problème et de faciliter le dialogue et l'entente afin de sauver une fois pour toutes l'être humain de ce que le pape François appelle la périphérie existentielle.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal.

M. Ndiaye (Sénégal): Au moment où la communauté internationale s'attèle à la réalisation d'une nouvelle génération d'objectifs destinés à favoriser un développement durable, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue continuent de menacer la stabilité des États. En effet, dans toutes les régions du monde, d'importants dommages sociaux découlent du trafic et de l'usage de la drogue, parmi lesquels la violence, l'exclusion, le délitement du tissu social et la violation des droits humains. Il nous semble dès lors primordial que l'individu et la société soient placés au cœur des politiques de lutte contre la drogue, lesquelles doivent, en outre, reposer sur le principe de

la responsabilité commune et partagée, conformément aux trois conventions et autres instruments juridiques internationaux pertinents en la matière, y compris dans le domaine des droits de l'homme, en tirant, bien entendu, avantage des mandats existants et des leçons apprises au fil des années.

Le Sénégal, qui est résolument engagé dans la coopération internationale, considère que les trois conventions des Nations Unies contre la drogue constituent la pierre angulaire du contrôle international de la drogue. Compte tenu de sa position stratégique, l'Afrique de l'Ouest est particulièrement touchée par le trafic de drogue, fléau qui a des conséquences désastreuses sur la santé des populations, en particulier celle des jeunes et des femmes, comme en témoigne l'accroissement des maladies, telles que le VIH-sida dû aux injections de drogues, et des troubles psychologiques. Les consommateurs de drogues sont également exposés aux crimes violents et à la mort précoce, eu égard à leur mauvaise condition de santé. À cela s'ajoute l'insécurité galopante dans les pays concernés.

Sur un autre registre, la porosité des frontières, la pauvreté et l'instabilité politique apparaissent comme autant de facteurs aggravants de la vulnérabilité de la région ouest-africaine, devenue une plaque tournante du trafic international de drogues, avec un accroissement inquiétant du nombre de consommateurs. Ces flux illicites sont d'autant plus dommageables aux progrès de nos sociétés qu'ils compromettent la bonne gouvernance, favorisent la corruption et s'accommodent d'activités illicites telles que le terrorisme et son financement, le trafic d'armes à feu, le blanchiment d'argent, la piraterie maritime, la traite des personnes et le trafic de migrants.

Il me plaît, à cet égard, de relever l'engagement des pays de notre région en faveur de la formulation et de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre ce fléau, en œuvrant dans le sens d'une synergie d'ensemble dont l'un des points d'orgue a été l'adoption, à Praia en 2008, de la Déclaration politique et du Plan régional d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, renouvelé en 2013, qui mettent en place un cadre de coopération entre les pays membres en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

Situé à la croisée du Sahel et de l'Atlantique, le Sénégal a érigé au rang de priorité nationale la lutte contre le trafic de drogue et les crimes connexes. Cet engagement a été traduit, de façon concrète, par le renforcement de ses moyens institutionnels en la

16-10946 9/32

matière, avec la création de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants et la création de l'Unité mixte de contrôle des conteneurs au port de Dakar, l'institution d'un Comité interministériel de lutte contre la drogue et l'amélioration de sa législation nationale par l'adoption, en 2007, d'une loi qui criminalise le trafic de drogues, permettant ainsi de réprimer la production, l'importation, l'exportation et le transport international de drogues. En outre, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Sénégal a pris des mesures concrètes pour améliorer ses systèmes nationaux de traitement de la toxicomanie à travers la création, en décembre 2014, d'un centre de prise en charge intégrée des addictions à Dakar.

Les mesures prises par les États au niveau national ainsi que l'amélioration de leur cadre juridique ne sauraient, à elles seules, suffire à produire des résultats satisfaisants, compte tenu de leurs effets extérieurs souvent préjudiciables aux autres pays. Il est donc urgent de renforcer nos stratégies pour endiguer cette menace en nous attaquant à ses causes sous-jacentes par une coopération soutenue aux niveaux sous-régional, régional et international.

À cet égard, il est nécessaire de promouvoir une meilleure cohérence et de renforcer la coordination entre les mécanismes et entités des Nations Unies tels que l'ONUDC, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Conseil des droits de l'homme, l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Par ailleurs, même si les incarcérations n'ont pas donné les résultats escomptés, ma délégation est d'avis que la légalisation et la dépénalisation de l'usage de drogues n'est pas la meilleure option, car elles pourraient remettre en cause les efforts considérables fournis par beaucoup de pays, notamment africains, dans la lutte contre la production illicite, le trafic et l'abus de drogues.

L'adoption de nouvelles mesures et approches basées sur la souplesse et la proportionnalité des peines retenues contre les usagers personnels, combinée au durcissement de la loi face à l'incitation à la consommation et au trafic, doit être sérieusement envisagée au cas par cas et selon les pays. Dans la même perspective, les mesures visant à promouvoir la prévention de la toxicomanie par l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'application de la loi et les initiatives de santé, doivent être encouragées et soutenues. Le

respect des droits de l'homme doit également constituer un élément fondamental et transversal des politiques de lutte contre le trafic et la consommation de drogues. L'assistance en matière de renforcement des capacités des pays est plus que nécessaire, notamment en ce qui concerne l'amélioration des systèmes de partage du renseignement, la formation des personnels de santé, la collecte et l'analyse de données, de même que le renforcement des capacités des acteurs, sans oublier la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice pour répondre favorablement au défi que pose le problème de la drogue.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Camille Junior Édouard, Ministre de la justice et de la sécurité publique de la République d'Haïti.

M. Édouard (Haïti): C'est avec beaucoup d'intérêt que j'interviens en ma qualité de Ministre de la justice et de la sécurité publique de la République d'Haïti à cette tribune, à l'occasion de la tenue de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au problème mondial de la drogue, thème qui traduit la volonté de débattre et d'approfondir la question de la drogue dans toute sa dimension et sa complexité, en vue de trouver des solutions adaptées.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale, M. Mogens Lykketoft, d'avoir attiré l'attention des États Membres sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies en la matière. L'intérêt de cette Assemblée s'inscrit dans la dynamique de conjuguer les efforts de tous les États Membres pour lutter efficacement contre le fléau que représente la drogue pour la santé, l'économie et la stabilité des États.

Il est évident qu'en dépit des nombreuses actions entreprises par les États Membres, conjointement avec les instances internationales dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la situation de la drogue dans le monde présente encore un tableau très sombre et inquiétant. Le trafic de la drogue engendre des infractions telles que la corruption, la violence, le trafic d'arme, la traite de personnes et le blanchiment des avoirs. Une telle situation interpelle l'attention la plus soutenue du Gouvernement haïtien.

Notre intervention dans le cadre de cette Assemblée s'articule autour de points comme la problématique de la drogue en Haïti, les résultats des

opérations réalisées, le cadre légal, les institutions impliquées et la perspective du Gouvernement auquel j'appartiens.

De 2011 à 2015, les opérations du Bureau de lutte contre le trafic illicite de stupéfiant et le travail de la Direction de pharmacie, du médicament et de la médecine traditionnelle donnent une vue globale de la problématique du trafic de la drogue dans le pays. Ainsi, Haïti, à cause de sa position géographique, attire malheureusement les narcotrafiquants qui utilisent cet espace comme une plaque tournante pour faire transiter des drogues, essentiellement la cocaïne et la marijuana.

Les opérations réalisées au cours de cette période démontrent une évolution du nombre des opérations de saisies de drogues et de matériels réalisées par le Bureau de lutte contre le trafic illicite de stupéfiant. Les données de l'Observatoire haïtien des drogues indiquent une hausse des opérations menées de 2011 à 2013, puis une baisse de 2013 à 2014. Différents facteurs peuvent expliquer la variation annuelle du nombre d'opérations de drogues. Toutefois, il faut noter que depuis 2012 des efforts ont été consentis par l'État Haïtien, avec le concours de ses partenaires internationaux. Par exemple, en juin 2012, le nombre des agents du Bureau de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, qui était de 30, est passé aujourd'hui à 100. De même, en 2013, le pays a inauguré au sud, aux Cayes plus précisément, une base navale afin de lutter contre le trafic par mer. Enfin, en 2014, le Bureau de lutte contre le trafic de stupéfiants a été doté de plus d'une vingtaine de véhicules tout terrain et de deux bateaux rapides pour améliorer nos moyens d'intervention.

Voici quelques données sur les saisies de drogues. De 2011 à 2015, 9612 kilogrammes de marijuana et 540 kilogrammes de cocaïne ont été saisis. En estimant le prix des kilos de cocaïne et de marijuana sur le marché haïtien à respectivement 40 000 dollars et 2 000 dollars, la valeur marchande de ces quantités saisies équivaut à 20 millions de dollars pour la cocaïne et 19 millions de dollars pour la marijuana. On a également eu des saisies de crack, de LSD, d'amphétamine et d'héroïne, récemment avec le bateau *Manzanares*, sur la période de 2011 à 2015. Cependant, il est à noter que le problème de la drogue au niveau national concerne surtout la marijuana et la cocaïne.

L'État haïtien s'est doté de plusieurs dispositions légales en vue de combattre ce fléau, notamment la loi du 29 novembre 1994 portant création d'une force de police civile, dénommée Police nationale d'Haïti, et organisant son fonctionnement; la loi du 7 août 2001 relative au contrôle et à la répression du trafic illicite de la drogue; la loi du 21 février 2001 relative au blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves; l'arrêté du 8 septembre 2004, créant un organisme à caractère administratif, dénommé Unité de lutte contre la corruption; la loi du 14 novembre 2013 sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Haïti; et l'arrêté du 31 mai 2002, créant la Commission nationale de lutte contre la drogue.

Au plan international, il y a la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 dans sa version modifiée par le protocole du 27 mars 1972; le décret du 4 novembre 1990 ratifiant la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, adoptée à Vienne le 19 décembre 1988; et la Convention interaméricaine contre la corruption de 1996.

Les institutions nationales impliquées dans la lutte contre la drogue en Haïti sont la Commission nationale de lutte contre la drogue, établie en mai 2002, avec pour mission et attributions de fixer la politique nationale de lutte contre les drogues et de coordonner les interventions des différentes agences étatiques et des organisations non gouvernementales internationales en Haïti participant à la lutte contre l'abus de la drogue et le trafic illicite des stupéfiants; l'Observatoire haïtien des drogues, qui est un organe permanent de la Commission nationale de lutte contre la drogue et qui a pour principale mission de recueillir les données importantes pour l'élaboration de statistiques, afin de donner une image de l'usage illicite des drogues; le Ministère de la santé publique et de la population, qui travaille avec les importateurs, les pharmacies, les centres de psychiatrie, les hôpitaux et la Police nationale d'Haïti dans le domaine du contrôle des narcotiques et de l'analyse des substances; le Bureau de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, dont les opérations ont permis une nette réduction des activités liées à la drogue en Haïti; et le Système haïtien d'information sur les drogues, qui est un réseau national réunissant l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la lutte contre la drogue et dont le but est de collecter, d'analyser et de diffuser les données dans le domaine de la lutte contre la drogue afin d'aider l'État à prendre des décisions éclairées.

La majorité des institutions non étatiques interviennent auprès des enfants et des jeunes. À titre d'exemple, je citerai Volontariat pour le développement

16-10946 11/32

d'Haïti, qui fait la prévention dans les écoles à travers les maisons de jeunes, et l'Association pour la prévention de l'alcoolisme et autres accoutumances chimiques.

Je ne saurais ne pas parler du défi que représente en Haïti la problématique des déportés et des enfants des rues. Les informations présentées ci-dessus ne représentent qu'un faible pourcentage des données nécessaires pour faire l'évaluation de la situation de la drogue en Haïti. Bon nombre d'études doivent encore être réalisées; en particulier, une enquête nationale sur la prévalence des drogues au sein de la population générale est nécessaire.

Dans le contexte de l'évaluation de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue 2010-2015 et de la préparation de la nouvelle stratégie 2016-2020, le Gouvernement entend développer différentes actions en vue de freiner le trafic de drogue et de protéger la population contre l'abus de ces substances. De plus, le Gouvernement compte réaliser des recherches sur les questions de la drogue pour permettre de mieux appréhender le phénomène. Enfin, la création d'un groupe de travail chargé de contrôler l'émergence de nouvelles drogues non répertoriées dans les conventions internationales sera lancée.

Au terme de mes propos, je tiens à remercier une fois de plus le Président de l'Assemblée générale et les représentants de tous les États Membres. Je formule le vœu que les débats qui auront lieu à travers les tables rondes contribuent à enrichir ceux déjà engagés au cours des sessions antérieures en vue de renforcer la lutte contre la drogue.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Je donne maintenant la parole à S.E.M^{me} Hendrietta Bogopane-Zulu, Vice-Ministre du développement social de la République sud-africaine, qui s'exprimera au nom des États membres de l'Union africaine.

M^{me} Bogopane-Zulu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord transmettre les salutations de S. E. M^{me} Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine. Nous tenons à féliciter le Président de sa conduite des travaux de la présente session.

Nous pouvons assurer l'Assemblée générale que les organes délibérants de l'Union africaine ont poursuivi une démarche non seulement active, mais aussi proactive et prospective dans le domaine du contrôle des drogues au cours des quatre dernières années, préconisant notamment une approche équilibrée et intégrée dans la lutte contre la drogue. En 2012, la Conférence des ministres a adopté le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue pour la période 2013-2017, qui s'appuie sur la Déclaration politique et le Plan d'action des Nations Unies de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Les ministres ont également adopté la Position commune africaine, qui a jeté les bases des négociations lors de la préparation de cet événement particulièrement dynamique. Cette position a été approuvée par le Conseil exécutif de l'Union africaine et les chefs d'État.

Conformément à son plan d'action sur la lutte contre la drogue, qui doit être révisé l'année prochaine, l'Union africaine recommande à ses États membres d'adopter des mesures fondées sur des données factuelles pour lutter contre l'impact sanitaire et social de la consommation de drogues. Le respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre la drogue constitue le point de départ pour les ministres en charge du contrôle des drogues. C'est pourquoi l'Union africaine a regroupé le contrôle des drogues avec les questions de santé et de population au sein du Comité technique spécialisé composé des ministres en charge de la lutte contre la drogue, de la population et de la santé, dont j'ai l'honneur d'être la première Présidente.

Conformément au thème de l'Union africaine pour cette année, à savoir « 2016 : Année africaine des droits de l'homme », l'accent étant plus particulièrement mis sur les droits de la femme, force est de reconnaître que les femmes sont également le visage du trafic de drogue sur notre beau continent. C'est pourquoi l'approche axée sur la santé est l'un des piliers qui sous-tend les 10 paragraphes de la Position africaine commune qui a été élaborée pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et adoptée en avril 2015 par le Comité technique spécialisé composé des ministres en charge de la santé, de la population et de la lutte contre la drogue.

La Position commune reprend le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue, par exemple la matrice de mise en œuvre de son produit 2.4, qui fait obligation aux États membres de se doter de services complets, accessibles, fondés sur des données factuelles, éthiques et respectueux des droits de l'homme en matière de prévention, de traitement des personnes dépendantes et de soins postcure.

Enfin, nous tenons à souligner l'utilité d'une démarche régionale. Dans le cas de l'Union africaine,

les représentants imaginent bien que les 54 pays en sont à différents stades de mise au point de leur stratégie et de leur législation nationale antidrogue. Les représentants comprendront également que les États membres ont des vues différentes sur la drogue. L'avantage des réunions de la Commission de l'Union africaine et de ses organes, c'est que l'on peut discuter ouvertement des différentes conceptions – un État membre ne peut être prescripteur pour tous les autres - et, surtout, les États membres suivent une démarche démocratique qui permet d'associer ceux sur lesquels les décisions prises ont une incidence, en application du principe « rien sur nous sans nous ». À cet égard, nous souhaitons emprunter aux enseignements tirés dans la lutte contre le VIH/sida en recourant à une solution multisectorielle pour créer les conditions grâce auxquelles les consommateurs de drogues pourront - et devraient - former, entre autres, des groupes de soutien qui les aident à aborder l'utilisation des services et du soutien psychosociaux.

Pour les besoins de l'autoreprésentation, nous recommandons de créer des groupes de soutien dans des domaines très spécifiques dans le cadre de l'application de cette déclaration politique. Il convient de mettre en place des groupes de ce type au niveau des commissariats de police, des hôpitaux, des églises, des conseils tribaux et detoute structure pertinente où la population a accès à des services spécifiques dans des conditions de confidentialité. Nous recommandons également une formation conjointe, dispensée par le système de justice pénale et les travailleurs sociaux afin de faciliter la mise en œuvre d'interventions et de programmes fondés sur des données factuelles.

L'Union africaine aurait aimé que la Déclaration de la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue (résolution S-30/1, annexe) comprenne une stratégie équilibrée et intégrée de lutte antidrogue s'agissant des différents rôles au sein du système de justice pénale, qui consacre la reconnaissance de l'importance d'une démarche axée sur la santé et des systèmes d'action sociale; que les droits de l'homme et les démarches axées sur la santé soient mis en exergue; que les stratégies de contrôle des drogues soient harmonisées et renforcées au sein des différentes régions; et que la Déclaration contienne des dispositions permettant de veiller à ce que nos citoyens ne soient plus réduits à mourir dans la douleur ou dans la peur ou toute autre forme de détresse. Nous nous engageons à renforcer notre pharmacovigilance pour pouvoir assurer correctement la gestion des cas où une personne

nécessite certaines drogues ou risquerait au contraire d'en abuser.

Nous reconnaissons les problèmes auxquels notre continent est confronté, mais nous demeurons déterminés à renforcer nos programmes au sein de notre jeune continent. Nous entendons également œuvrer au consensus sur les aspects relatifs à la réduction des effets néfastes de la drogue, et nous sommes très honorés, il faut le dire, que tous les facteurs qui permettent de réduire ces effets néfastes figurent dans le document final. Nous nous efforcerons, au sein de l'Union africaine, de trouver des solutions fonctionnelles pour nos États membres. Alors que nous prenons l'engagement de ramener à zéro le nombre de nouvelles infections sur notre continent, nous demeurons déterminés à veiller à une gestion adaptée des problématiques rencontrées par l'Afrique et à les inscrire dûment au sein de notre Agenda 2063. Ce document nous éclaire et nous apporte espoir et réconfort en tant qu'Africains. Il confirme, au nom de l'Union africaine, la détermination de chacun d'entre nous et le fait qu'ensemble, nous conservons la volonté de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour débarrasser le continent de la drogue, ramener à zéro le nombre de nouvelles infections à VIH, mettre en œuvre des solutions qui fonctionnent et reconnaître celles qui ne fonctionnent pas eu égard à notre diversité.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à M. Nur Jazlan Mohamed, Vice-Ministre de l'intérieur de la Malaisie.

M. Mohamed (Malaisie) (parle en anglais): Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), je tiens à féliciter le Président de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Je suis certain que sous sa direction avisée, cette session sera positive et fructueuse. L'ASEAN tient également à féliciter la Commission des stupéfiants de l'énergie et des efforts qu'elle a consacrés à l'important travail de préparation de cette session extraordinaire.

Je demande maintenant votre permission, Monsieur le Président, pour prononcer une déclaration sur laquelle se sont mis d'accord les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est – à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam – durant la quatrième réunion ministérielle de l'ASEAN sur les questions de drogue, qui s'est tenue en octobre 2015.

16-10946 13/32

L'ASEAN est fière d'avoir concouru de manière constructive à la dernière mouture du document final de la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue (résolution S-30/1, annexe), qui constitue de notre point de vue un jalon important dans les délibérations concernant le nouveau plan de lutte contre la drogue qui doit être adopté en 2019. Nous nous félicitons de l'adoption du document final dans l'optique de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009. Nous comprenons que les recommandations formulées dans le document final visent l'objectif d'étayer les efforts nationaux et régionaux destinés à débarrasser notre société de la drogue.

En dépit de la variété des situations de ses membres, s'agissant du problème de la drogue, l'ASEAN reste unie autour d'une vision centrale, celle de l'élimination définitive du problème de la drogue, afin que ses habitants et ses collectivités puissent un jour connaître une société débarrassée de l'abus des drogues et de tous ses effets néfastes. Nous sommes éminemment conscients des effets désastreux de la drogue, non seulement pour ceux qui en abusent et pour la société en général, mais également pour notre sécurité nationale et notre développement.

L'ASEAN est fermement convaincue de l'importance centrale des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui restent d'actualité et demeureront la pierre angulaire de la politique mondiale antidrogue. Outre qu'elles permettent de renforcer la détermination et l'action collectives de tous les pays, ces conventions visent également à développer et à mettre à contribution la sagesse collective, et à fournir un cadre où débattre en commun des problèmes nouveaux en matière de contrôle des drogues. Compte tenu de ces considérations, l'ASEAN reste ferme dans sa lutte contre la drogue, et résolument opposée, notamment, aux appels à la légalisation de l'utilisation de certaines drogues placées sous contrôle.

Nous nous engageons également à appuyer la Commission des stupéfiants dans son rôle de principal organe directeur de l'ONU en ce qui concerne toutes les politiques et questions relatives aux drogues. L'ASEAN appuie fermement la déclaration à cet effet dans le document final. Tout en travaillant collectivement dans le cadre de ces structures, nous respectons également le droit souverain qu'a chaque État d'adopter et de mettre en œuvre la politique la mieux adaptée à ses propres

besoins, sur la base des conditions et normes propres à sa société. Il n'existe pas de panacée dans l'action de lutte contre la drogue, car chaque pays doit faire face à ses propres problèmes. Si certains pays peuvent opter pour telle ou telle démarche, en fonction de leur situation, ces démarches ne doivent pas être imposées aux autres pays, comme les pays membres de l'ASEAN.

L'ASEAN a à cœur de combattre et d'éliminer le fléau de la drogue afin de réaliser sa vision d'une ASEAN débarrassée de la drogue. En conséquence, nous continuons d'intensifier nos efforts afin de mettre en œuvre une stratégie complète, équilibrée et holistique de lutte contre la drogue, en accordant une importance égale à la réduction de l'offre et de la demande. Cette démarche tient compte du fait qu'un large éventail de facteurs peuvent contribuer au problème de la drogue, notamment un soutien familial insuffisant, chez les personnes concernées, ou un effort insuffisant de répression en vue de réduire l'offre. C'est pourquoi des mesures préventives s'imposent, en amont, au même titre que des mesures de répression, d'intervention et de réadaptation, en aval, si l'on veut régler le problème de la drogue. L'objectif global de nos efforts est de protéger les individus et les familles contre les dangers liés aux drogues, d'aider les toxicomanes à se défaire de leur dépendance et d'assurer la sécurité de notre région.

L'ASEAN affirme que les efforts de réduction de l'offre continuent de faire partie intégrante de toutes ses politiques de contrôle des drogues, et nous avons pris des mesures progressives pour intégrer nos efforts régionaux. Au sein de l'ASEAN, nous avons créé de nouvelles plateformes, telles qu'une équipe spéciale d'interception aéroportuaire et un centre de coordination régional pour les stupéfiants, afin de renforcer les opérations et les enquêtes conjointes visant à perturber les réseaux régionaux des cartels de la drogue. L'ASEAN est déterminée à intensifier les mesures opérationnelles de collaboration et de coopération avec d'autres régions, dans le cadre de l'effort mondial de collaboration visant à aborder et à atténuer le fléau des drogues illicites. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération et notre partenariat sur la question avec les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

En conclusion, le groupe des pays de l'ASEAN exprime ses meilleurs vœux de succès à cette session extraordinaire et s'engage à coopérer à cette fin.

Je voudrais maintenant faire une déclaration à titre national.

La convocation cette année d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues témoigne de notre engagement de longue date à lutter contre le problème mondial de la drogue. C'est effectivement pour les États Membres le moment opportun de s'engager dans un processus transparent et ouvert d'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. La présente session extraordinaire marquera un jalon important pour la définition par les États Membres des orientations et des moyens à suivre pour respecter leurs engagements et atteignent leurs objectifs au titre de la Déclaration politique et du Plan d'action d'ici à 2019.

Premièrement, cette session réaffirme notre reconnaissance du rôle de la Commission des stupéfiants, principal organe de décision de l'Organisation des Nations Unies sur les questions liées à la drogue. Nous nous engageons par conséquent à lui accorder notre plein appui dans l'accomplissement de ses devoirs et de ses responsabilités.

Deuxièmement, la Malaisie souligne sa conviction que les trois conventions relatives au contrôle international des drogues et les autres instruments internationaux pertinents doivent constituer le fondement de la politique mondiale en matière de drogues et de lutte contre les drogues au XXIe siècle.

Troisièmement, la Malaisie est déterminée à régler le problème de la drogue dans le cadre d'une approche globale et intégrée qui soit équilibrée entre la réduction de la demande commede l'offre. Nos mesures comprennent l'éducation préventive, l'introduction d'un système de traitement et de réadaptation volontaire connu sous le nom de « One Malaysia Cure and Care Clinic », et de réinsertion, l'utilisation de systèmes de gestion intégrée du contrôle des substances et la création au sein de la police d'un groupe spécial de renseignement tactique sur les stupéfiants chargé d'enquêter sur les barons et les cartels locaux et internationaux de la drogue et de procéder aux arrestations requises. Nous reconnaissons également les défis posés par la mise en œuvre d'une politique antidrogue reposant sur des données factuelles et de mesures connexes. À cet égard, nous nous engageons à renforcer notre coopération avec toutes les parties prenantes aux niveaux régional et international en vue de promouvoir le partage des connaissances, des compétences et des meilleures pratiques en matière de prévention et de traitement de la toxicomanie.

Quatrièmement, la Malaisie reconnaît qu'il n'existe pas de solution toute faite pour s'attaquer au problème de la drogue. Pour nous acquitter des obligations que nous imposent les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, nous pensons qu'il relève du droit souverain de chaque gouvernement et de ses citoyens de décider ce qui leur convient le mieux, compte tenu des circonstances et des normes propres à leurs sociétés et conformément à leurs politiques nationales.

Enfin, la Malaisie reconnaît pleinement que le problème mondial de la drogue reste une responsabilité commune et partagée et doit être abordé au travers d'une coopération internationale efficace et accrue. À cet égard, nous sommes toujours prêts et déterminés à coopérer avec tout État Membre ou toute organisation internationale.

Grâce à la volonté collective des États membres de l'ASEAN, notre détermination à faire des pays de l'ASEAN une zone exempte de drogues s'est effectivement traduite en une série de grandes orientations définies dans notre projet de sécurité politique pour 2025, adopté à l'unanimité par les dirigeants de l'ASEAN en novembre. J'ai bon espoir que la présente session aboutira à des résultats concrets susceptibles d'apporter une contribution positive aux efforts que nous déployons pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole àM. Sebahattin Öztürk, Vice-Ministre de l'intérieur de la République turque.

M. Öztürk (Turquie) (parle en anglais): Je voudrais commencer par dire combien je suis heureux de participer à cette session extraordinaire, que je considère comme une occasion historique pour résoudre le problème mondial de la drogue.

Aujourd'hui, les drogues illicites et la criminalité liée à la drogue constituent un problème important en termes de soins de santé individuelle et communautaire, de droits de l'homme et d'objectifs de développement durable. Qui plus est, la production et le commerce des drogues sont devenues des sources extrêmement importantes de financement des organisations terroristes. La Turquie souligne depuis longtemps les liens qui existent entre le terrorisme international et le trafic de drogues. C'est une des raisons pour lesquelles

15/32

le problème de la drogue constitue une menace pour la sécurité et la stabilité internationales. En Turquie, nous estimons que les crimes liés à l'offre de drogues sont des crimes contre l'humanité et que la toxicomanie est une maladie traitable. Dans ce cadre, nous poursuivons notre lutte contre la production et le commerce de drogues, selon le principe de tolérance zéro.

Nous ne pourrons assurer le succès de la lutte contre la drogue, devenue une menace mondiale, que grâce à une coopération efficace au niveau international. Cela étant, au cours des 10 dernières années, la Turquie a mené 192 activités opérationnelles en coopération avec 40 pays. Nous procédons également à de profonds changements d'ordre législatif et administratif visant à assurer l'efficacité de la lutte contre la drogue dans notre pays. Afin de coordonner cette lutte avec efficacité, nous avons créé une commission composée de différentes organisations publiques et de la société civile. Afin de lutter efficacement contre les trafiquants de drogues, nous avons également mis en place de nouvelles unités spéciales de répression et augmenté les peines pour ce type de délit. En outre, tout en menant ces études, nous n'avons pas ignoré les aspects sociaux du problème de la drogue. Nous avons mené au sein du triangle famillecommunauté-individu des études importantes dans les domaines de la sensibilisation, de l'amélioration des traitement et de la réhabilitation des locaux.

Nous sommes conscients des lourdes responsabilités que les conventions relatives au contrôle international des drogues exigent de nous. Avant de terminer, je voudrais souligner que, s'agissant de cette question, nous sommes ouverts à toute forme de coopération et d'échange de données d'expérience. J'espère que les résultats de cette réunion nous guideront dans nos futurs travaux.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Je donne maintenant la parole à M. Seiji Kihara, Ministre d'État des affaires étrangères du Japon.

M. Kihara (Japon) (parle en anglais): Je tiens à remercier sincèrement le Président Lykketoft d'avoir convoqué la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, première de ce type depuis 18 ans. Le Japon a activement participé aux discussions qui ont précédé la session extraordinaire. Nous voulons croire que les débats de cette session seront constructifs et ouverts, comme cela a été le cas durant les préparatifs.

Le problème mondial de la drogue, qui continue de représenter une grave menace pour la société internationale, est une source de préoccupation croissante. Je voudrais aborder trois aspects qui exacerbent ce problème.

Le premier a trait à la propagation mondiale de la production illicite de méthamphétamine; le deuxième, au nouveau problème que constitue l'apparition de nouvelles substances psychoactives; et le troisième, à l'instabilité mondiale croissante due au terrorisme et au lien entre le terrorisme et la criminalité organisée, y compris le trafic de drogue.

Le Japon est particulièrement préoccupé par le troisième de ces aspects. L'instabilité internationale contribue au cercle vicieux du terrorisme et de l'extrémisme violent. La lutte contre le problème de la drogue fait partie intégrante des efforts visant à mettre fin à ce cercle vicieux et à créer des sociétés capables de se défendre contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Gérer le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée de la communauté internationale. Dans cette optique, je voudrais mettre en exergue plusieurs de nos mesures antidrogue et des aspects de notre contribution internationale.

Le Japon appuie le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) depuis ses débuts, remontant à 2008, tout en attachant beaucoup d'importance à la fourniture d'une assistance technique aux fins de la lutte contre les drogues synthétiques, y compris les nouvelles substances psychoactives et la méthamphétamine, dans la région d'Asie du Sud-Est. En février dernier, le Japon a organisé le premier colloque régional sur les nouvelles substances psychoactives dans la région d'Asie centrale, en coopération avec l'ONUDC, le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale et le Gouvernement kazakh. Au cours de ce colloque, nos experts du Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales ont eu l'occasion de faire part de notre savoir-faire et de notre expérience. De plus, la Direction générale de la police nationale japonaise accueille chaque année depuis 1995 la Conférence des services opérationnels de répression antidrogue en Asie et dans le Pacifique afin de favoriser un échange de vues et d'informations sur les drogues synthétiques et de renforcer la coopération entre les autorités nationales. En outre, le Groupe des Sept, présidé cette année par le Japon, est convenu de redoubler d'efforts sur la question

16-10946

des drogues synthétiques, y compris les nouvelles substances psychoactives et la méthamphétamine.

Cette année, le Japon a apporté une contribution s'élevant au total à 18 millions de dollars à l'ONUDC, au Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience et au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, en vue de combattre le problème des combattants terroristes étrangers et de l'extrémisme violent et d'améliorer la législation et le renforcement des capacités en matière de lutte antiterroriste au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Afghanistan et dans les pays voisins. Le Japon apporte également son appui à des projets axés sur l'analyse des risques liés au terrorisme et à la criminalité organisée ainsi que sur la lutte contre le financement du terrorisme.

En conclusion, je tiens à redire que le Japon est déterminé à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009. Nous considérons que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues restent la pierre angulaire du système international de contrôle des drogues. Nous attachons la plus haute importance au rôle que jouent à cet égard la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'ONUDC. Le Japon continue de les appuyer dans l'exécution de leur importante tâche.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Royaume du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais tout d'abord faire la présente déclaration au nom du groupe des pays francophones, membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La communauté internationale se trouve aujourd'hui à un moment décisif pour évaluer l'efficacité des stratégies nationales et internationales en matière de drogues et c'est tout l'objectif de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la drogue. Nous nous félicitons de l'adoption du projet de document final de la session à Vienne, aux termes des travaux de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants lors de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et nous tenons, à cet égard, à féliciter tous les membres du Conseil chargé des préparatifs de la présente session extraordinaire pour les efforts déployés dans le processus préparatoire ayant

permis l'élaboration finale du document (résolution S-30/1, annexe), ainsi que tous ceux qui ont apporté une contribution à ce processus.

Nous réaffirmons que le problème mondial de la drogue demeure une responsabilité commune et partagée qui doit être traitée dans un cadre multilatéral au moyen d'une coopération internationale efficace et accrue, en totale conformité avec les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est nécessaire de mobiliser les ressources adéquates pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue en prônant l'apport d'une assistance technique accrue aux pays en développement dans le cadre du principe de la responsabilité commune et partagée.

Nous soulignons également que les trois conventions relatives au contrôle des stupéfiants ainsi que les autres instruments internationaux pertinents constituent la pierre angulaire du régime international de contrôle des drogues, tout en saluant les efforts déployés par les États parties pour se conformer aux dispositions de ces instruments et veiller à leur bonne application, y compris à la santé physique et morale de l'humanité, ainsi qu'à la résolution des problèmes de santé individuelle et publique, de société et de sécurité qui résultent de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes, en particulier chez les enfants et les jeunes.

Nous reconnaissons que les systèmes de santé publique devraient être renforcés, en particulier en ce qui concerne la prévention, le traitement, la prise en charge et la réadaptation, dans le cadre d'une approche globale et équilibrée qui comprenne également des initiatives et mesures fondées sur des données scientifiques visant à réduire au minimum les conséquences néfastes de l'abus de drogues sur la santé publique et la société. À cet égard, nous nous engageons à promouvoir le bien-être de la société dans son ensemble à travers l'élaboration de stratégies efficaces, fondées sur les besoins des individus, des familles et des communautés et adaptées à ces besoins, en tant que partie intégrante de politiques nationales globales et équilibrées, sur une base non discriminatoire.

Nous sommes préoccupés par le fait qu'environ 80 % de la population mondiale a peu ou pas accès aux médicaments contrôlés pour le traitement de douleurs modérées ou sévères. Le groupe appelle la communauté internationale à assurer la disponibilité adéquate de substances placées sous contrôle

16-10946 17/32

international, y compris d'opiacés, à des fins médicales et scientifiques, tout en prévenant le détournement et le trafic vers les circuits illicites, conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il est donc urgent d'éliminer les différents obstacles à l'importation, à la distribution et à l'utilisation de ces médicaments. Nous sommes appelés à réagir aux sérieux problèmes que posent les liens de plus en plus forts entre le trafic de drogue, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, incluant, dans certains cas, le terrorisme et son financement.

Nous devons poursuivre également les efforts engagés pour prévenir l'expérimentation et l'usage régulier des substances placées sous contrôle international. Il est maintenant scientifiquement avéré que leur consommation précoce expose les enfants et les jeunes à des risques de dommages cérébraux, intellectuels et psychiques, et augmentent le risque de dépendance à ces substances. Nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des jeunes. Cette responsabilité est celle de l'État, des professionnels en contact avec les enfants et les jeunes, mais aussi des familles, ou de tous ceux qui peuvent aider les jeunes à faire des choix éclairés pour la suite de leur parcours de vie.

Les États membres du groupe veilleront à ce que les jeunes disposent des ressources et outils nécessaires à une participation active aux processus décisionnels concernant les enjeux qui les concernent, y compris à la formulation de politiques et actions contre les conséquences auxquelles ils sont exposés, qu'ils s'agisse de la toxicomanie, du VIH/sida ou des autres aspects liés à la santé.

L'efficacité de la prévention des conduites addictives repose sur la mise en place d'une politique globale et équilibrée, qui conjugue prévention, interventions précoces, soins, application de la loi et lutte contre le trafic. Il est essentiel que les stratégies de prévention tiennent compte des connaissances récentes sur les risques associés à la consommation de substances psychoactives. Cette approche scientifique de la prévention, fondée sur les données de la recherche, des méthodes évaluées, des recommandations d'experts, doit guider le choix des programmes de prévention financés par les États. Les programmes de prévention fondés sur le développement des compétences psychosociales des jeunes et de leurs parents sont en ce sens exemplaires. Ils favorisent la mise en place d'une démarche globale de prévention, d'éducation et de promotion de la santé, permettant de mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires.

En milieu scolaire notamment, l'objectif est d'adapter la prévention aux différents âges et de favoriser une prévention progressive et sur la durée, tout en associant les parents. Nous devons ainsi promouvoir la formation initiale et continue, le maillage et les synergies entre les différents professionnels concernés, la formation à la prévention des conduites addictives pour tous les professionnels en relation avec les jeunes et le renforcement des pratiques professionnelles partagées entre l'ensemble des acteurs (magistrats, policiers, intervenants sociaux, éducateurs, professionnels de santé, etc.).

Par ailleurs, nous nous engageons à optimiser nos efforts pour prévenir et combattre la culture, la production, la fabrication et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que pour traiter les causes et les conséquences de la criminalité et de la violence liées aux drogues. À cet égard, il est nécessaire de veiller à renforcer les programmes de réduction de l'offre qui comprennent, entre autres, des mesures préventives ayant trait notamment aux facteurs socioéconomiques susceptibles de favoriser la criminalité transnationale organisée et la criminalité liée aux drogues. De même, nous appelons à renforcer la coopération régionale, sous-régionale et internationale en matière pénale, notamment en matière de coopération judiciaire dans les domaines, entre autres, de l'extradition et de l'entraide judiciaire y compris par 1a fourniture d'une assistance technique ciblée, tout en assurant le respect et la promotion des droits de l'homme.

Dans un autre registre, nous exprimons notre inquiétude face au problème de l'apparition de nouvelles substances psychoactives (NSP) ayant des effets nocifs sur la santé, et à la menace évolutive que représentent les stimulants de type amphétamine, dont la méthamphétamine, et nous soulignons qu'il est primordial de favoriser la mise en place de ripostes efficaces fondées sur des données scientifiques face à ce problème des NSP et, plus particulièrement, à leurs effets sanitaires et sociaux nocifs.

Pour mieux cerner le problème mondial de la drogue, il est devenu nécessaire de s'attaquer aux problèmes socioéconomiques liés à la production, au trafic et à la consommation des drogues en mettant en œuvre des politiques et des programmes globaux antidrogue à long terme, axés sur le développement

durable, notamment des programmes de développement alternatif. À cet égard, il faut envisager d'intégrer une perspective plus marquée de développement dans les politiques et les programmes nationaux relatifs aux drogues de manière à traiter les facteurs de risque qui influent sur les individus, les communautés et la société. Nous appelons toutes les parties prenantes à soutenir davantage, y compris par un financement souple et à long terme, la mise en place de programmes globaux de lutte contre la drogue équilibrés et axés sur le développement durable, la promotion de la santé et de solutions économiques qui se fondent sur les besoins recensés et les priorités nationales.

Pour conclure, le groupe des pays francophones, membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie demeure résolu à prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations et conclusions de cette session extraordinaire, en étroit partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et entités de la société civile, et à veiller à ce que les informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations soient communiqués et analysés par la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues.

Avec votre autorisation, Monsieur le Président, j'aimerais faire maintenant une déclaration au nom du Royaume du Maroc.

La session que nous tenons aujourd'hui tombe à point nommé. Elle arrive, en effet, à un moment décisif pour la communauté internationale, qui doit faire face à d'importants défis liés à l'augmentation préoccupante de la culture, du trafic et de la consommation de drogues toutes catégories confondues. Elle intervient également à un moment où notre monde connaît l'apparition de nouvelles substances psychotropes et de nouveaux modes de consommation largement diffusés sur Internet. D'où la nécessité d'une réadaptation des stratégies nationales et internationales en matière de drogues pour faire face à ces défis. Les États membres et tous les acteurs concernés sont appelés à tout mettre en œuvre afin que cet événement réussisse et atteigne ses objectifs. Notre session doit déboucher sur des réponses précises ainsi que sur une feuille de route opérationnelle qui réponde à nos préoccupations communes. Cette feuille de route doit être dotée d'un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis et des obstacles rencontrés, dans l'objectif de renforcer les politiques nationales et la coopération internationale de lutte antidrogue.

Malgré les divergences d'approches dans la lutte contre le problème mondial de la drogue et au-delà de la diversité des spécificités socioculturelles devant être prises en compte, la communauté internationale partage et poursuit une finalité commune. Il s'agit, avant tout, de protéger nos sociétés autant que nos États contre les conséquences néfastes et les effets destructeurs - et souvent irréversibles - du fléau de la drogue. À cet égard, ma délégation souligne l'importance de l'extrême prudence dans le traitement de la problématique de la dépénalisation et de la légalisation des drogues. Un changement brutal de cap, passant de la prohibition générale à la légalisation générale dans un domaine aussi sensible, risque d'être contreproductif et peut déboucher sur des résultats aux antipodes de ceux escomptés, fragilisant ainsi autant les politiques publiques nationales que la stratégie mondiale antidrogue.

Le Maroc, de par sa position géographique, est confronté en permanence au fléau du trafic de drogue, aggravé ces dernières années par l'interconnexion avec des activités d'organisations criminelles transnationales. Celles-ci se servent de l'Afrique comme plateforme centrale de transit en utilisant des réseaux terroristes et des mouvements insurrectionnels qui sévissent dans la région, menaçant ainsi la paix et la stabilité d'une grande partie de la région sahélo-saharienne. Pour faire face à de tels défis, les autorités marocaines consentent des sacrifices considérables en termes de moyens et de ressources humaines pour lutter contre les réseaux criminels de contrebande et de trafiquants en tout genre, l'objectif étant également d'assurer la surveillance et le contrôle des frontières et des littoraux du Royaume.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc souhaite attirer l'attention sur la dégradation de la situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne, dont la gravité exige une coopération régionale renforcée pour y faire face. Cette coopération est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, surtout en matière d'entraide judiciaire, d'extradition et de renseignement pour pouvoir neutraliser les réseaux des narcotrafiquants, qui utilisent désormais des moyens exceptionnels et de plus en plus sophistiqués, notamment des avions légers, des hélicoptères et des embarcations rapides.

Le Maroc demeure résolument engagé dans une lutte sans merci contre la production, le trafic et la consommation de drogues ainsi que contre les conduites addictives. À cette fin, le Royaume du Maroc

16-10946 **19/32**

a adopté une stratégie globale et équilibrée, basée sur le triptyque : prévention, soins, et lutte contre le trafic et les réseaux de trafiquants. Les politiques publiques mises en œuvre en la matière visent à prévenir aussi précocement que possible les conduites addictives, et ciblent aussi bien l'offre que la demande de produits illicites, toutes catégories confondues. Elles procèdent d'une vision à long terme se déclinant sous forme d'un plan d'action portant, notamment, sur les mesures ci-après.

Premièrement, l'éradication progressive des cultures illicites. Deuxièmement, l'action de prévention et de sensibilisation des conduites addictives, adaptée aux usagers et ajustée périodiquement en fonction de l'évolution des populations concernées. Troisièmement, la prise en charge des soins de santé des usagers de drogue et du traitement des toxicomanes ainsi que leur réhabilitation et leur réinsertion sociale. Quatrièmement, la mise en œuvre, dans les terrains concernés par des cultures illicites, de programmes de développement alternatif et de projets socio-économiques durables et structurants. Et cinquièmement, le renforcement de la coopération régionale et internationale pour optimiser l'efficacité des processus de lutte contre les réseaux des narcotrafiquants.

Les efforts déployés, au demeurant reconnus par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les actions mises en œuvre et les importants moyens matériels, humains et financiers mobilisés dans le cadre de cette stratégie ont permis la réduction des surfaces cultivées du cannabis de l'ordre de 65 % depuis 2003.

Grâce â l'action et au rôle de l'ONUDC et de l'OICS, la politique antidrogue mondiale a réalisé des acquis et des résultats considérables et encourageants. Pour autant, les données et les statistiques disponibles indiquent que la production, la consommation et le trafic de la drogue, toutes catégories confondues ne cessent d'augmenter.

Enfin, pour conclure, une telle situation interpelle les États parties et leur commande de conjuguer leurs efforts pour renforcer autant les politiques publiques nationales que la coopération interétatique, conformément à l'esprit et à la lettre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui demeurent la pierre angulaire de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Les adaptations aux stratégies et politiques nationales

et internationales antidrogue s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. C'est l'objet, la finalité et l'enjeu majeur de cette session, et mon pays lui souhaite plein succès à cet égard.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République du Soudan.

M. Zarog (Soudan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

D'emblée, je voudrais également adresser nos chaleureuses félicitations au Président de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Le Groupe se réjouit à la perspective de participer à la réussite de ses travaux sous sa conduite. Nous saisissons également cette occasion pour remercier le Secrétariat de son appui efficace tout au long de ce processus qui a abouti à la convocation de cette session extraordinaire.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'adoption du projet de document final, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », au cours de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue à Vienne le mois dernier. Nous nous félicitons de l'adoption, plus tôt au cours de la présente session, de la résolution S-30/1.

Tout en saluant les progrès réalisés aux niveaux international, régional et national dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, le Groupe des États d'Afrique souligne que le problème reste pour la communauté internationale un défi majeur qui appelle au renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale, ainsi qu'à l'augmentation de l'assistance technique et financière sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme son attachement à la mise en œuvre effective des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui constituent la pierre angulaire du Système international de contrôle des drogues, et souligne qu'il importe d'appliquer les dispositions et d'atteindre les buts et les objectifs énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009. En outre,

le Groupe réaffirme son attachement à la déclaration ministérielle commune adoptée en 2014.

Il rappelle, par ailleurs, que la session extraordinaire de 2016 sur le problème mondial de la drogue est, pour les États Membres, l'occasion de procéder à l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, et notamment à l'évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments pertinents des Nations Unies.

Le Groupe des États d'Afrique reconnaît le rôle de premier plan joué par la Commission des stupéfiants en tant que principal organe de décision du système des Nations Unies traitant des questions liées à la drogue, tel que réaffirmé dans la résolution 70/181. De plus, nous saluons et appuyons les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en tant que principale entité du système des Nations Unies chargée d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue.

Le Groupe accueille favorablement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et est convaincu que les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et ceux qui sont menés pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue sont complémentaires et se renforcent.

Le Groupe souligne l'importance du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période 2013-2017, qui sert de modèle à l'Afrique pour relever les défis posés par les drogues illicites. Nous pensons que des efforts complémentaires de la part de la communauté internationale permettront de renforcer la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan et contribueront à l'instauration d'un continent exempt de drogues, conformément à l'aspiration symbolisée par l'objectif 4 de l'Agenda 2063, une Afrique pacifique et sécurisée.

Par ailleurs, le Groupe se félicite de la tenue de la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic des drogues en Afrique, qui s'est tenue en Algérie en septembre 2015, et attend avec intérêt la mise en œuvre de ses recommandations sur le renforcemet de la coopération régionale aux fins de lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue.

Le Groupe des États d'Afrique continue d'exprimer sa préoccupation face au fléau mondial de l'abus de drogues illicites. L'abus de drogues continue de saper l'action menée par tous les pays du continent pour approfondir le développement socioéconomique et d'autres efforts visant à promouvoir le développement durable. Le Groupe reconnaît les efforts déployés par les pays africains pour prévenir, éliminer et réduire sensiblement et de façon mesurable la culture illicite de plantes servant à produire ou à fabriquer des stupéfiants et des substances psychotropes. Malgré ces efforts, la culture, la production, la fabrication, le trafic et l'abus illicites de substances placées sous contrôle, à savoir le cannabis, la cocaïne et l'héroïne, ainsi que de substances non réglementées, telles que la kétamine, la méthamphétamine, le nyaope et le tramadol, demeurent un défi énorme dans toute l'Afrique, ce qui nécessite une plus grande coopération internationale et régionale, y compris sous forme d'assistance technique, en fonction des besoins des pays qui en font la demande.

Le Groupe tient à souligner que les politiques efficaces de lutte contre la drogue sont celles qui permettent de mettre en place des approches équilibrées et intégrées pour réduire l'offre, la demande et promouvoir la coopération internationale, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à la Déclaration politique et au Plan d'action, afin de parvenir à une société exempte de tout abus de drogues. Le Groupe appelle les États Membres à continuer de lutter contre la consommation de drogues en tant que problème social et de santé, tout en appliquant et en faisant respecter la loi. En outre, le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance que revêt le renforcement de la coordination aux niveaux national, régional et international entre les services chargés de la répression afin de lutter efficacement contre tous les aspects du problème mondial de la drogue, notamment ses conséquences sur la sécurité des personnes, des communautés et de la société dans son ensemble.

Le Groupe se dit une nouvelle fois préoccupé par les problèmes de santé associés à la consommation de drogues et réaffirme sa volonté d'améliorer l'accès aux programmes de santé pour prévenir la toxicomanie, en mettant notamment l'accent sur la sensibilisation, le traitement et la réhabilitation. Il exprime à nouveau

16-10946 21/32

sa préoccupation face à la non-disponibilité, au manque d'accès et au prix élevé des antalgiques pour les millions de personnes vivant sur le continent africain qui en ont le plus besoin. Nous estimons qu'il faut veiller à ce que les substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques soient disponibles et abordables, tout en prévenant le détournement, le trafic et l'abus de ces substances. À cet égard, le Groupe appelle à renforcer l'assistance technique et la coopération internationale permettant de transférer les connaissances aux fins de la fabrication de préparations pharmaceutiques génériques bioéquivalentes et économiques.

Par ailleurs, le Groupe des États d'Afrique insiste sur la nécessité de réagir d'urgence aux graves problèmes que pose le resserrement des liens entre le trafic de drogue, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité, le terrorisme et le blanchiment d'argent, notamment lorsque celui-ci est lié au financement du terrorisme, et de s'attaquer aux énormes difficultés auxquelles se heurtent les forces de police et les autorités judiciaires pour s'adapter à l'évolution constante des moyens utilisés par les organisations criminelles transnationales afin d'échapper à la détection et aux poursuites.

Le Groupe salue les efforts déployés par plusieurs États Membres pour mettre au point des initiatives alliant éducation, répression et santé afin de lutter contre l'augmentation de la consommation de drogues, et se dit inquiet de la légalisation et de la dépénalisation de certaines drogues dans certaines régions. Le Groupe des États d'Afrique estime que ces politiques erronées porteront atteinte aux efforts en cours en matière de lutte contre la culture illicite, la production, la fabrication, le trafic, la consommation et l'abus de drogues entrepris par les États Membres dans le contexte de la lutte mondiale contre le problème de la drogue.

Le Groupe réaffirme la grande importance qu'il accorde au développement alternatif intégré et durable et au développement alternatif préventif, notamment en tant que moyen de faire reculer le problème mondial de la drogue. À cet égard, le Groupe invite l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continuer d'encourager les organismes multilatéraux de développement et les donateurs bilatéraux à accorder une attention particulière au développement alternatif dans les programmes et les projets de lutte contre les problèmes liés à la drogue, et il appelle à la fourniture

d'une assistance adaptée pour promouvoir, développer ou revoir les initiatives de développement alternatif durable.

Pour conclure, j'assure une nouvelle fois l'Assemblée du plein appui du Groupe des États d'Afrique durant cette session extraordinaire.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Ilioski (ex-République yougoslave de Macédoine) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la délégation de la République de Macédoine. Bien que mon pays s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1), je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La République de Macédoine se félicite de cette occasion de participer à ce débat fort opportun et ô combien nécessaire sur le problème mondial de la drogue. Je suis certain que la discussion contribuera à renforcer nos efforts pour mieux faire face à ce phénomène. Conscient que le problème mondial de la drogue peut avoir un effet déstabilisateur sur le développement socioéconomique de toute notre région, mon gouvernement est en train de mettre en place des mesures globales pour réduire l'offre et la demande de drogue. Il entreprend des activités de prévention, de traitement et de réduction des risques, et prend également des mesures concrètes pour prévenir et réprimer le trafic de drogue et toute autre forme de trafic. Les nombreuses saisies d'importantes cargaisons de stupéfiants qui ont été effectuées avec pour résultat de couper les voies d'acheminement transfrontières sont une indication claire du ralentissement des activités d'approvisionnement en drogue. En outre, nous maintenons des contacts étroits et une coopération active avec nos partenaires de la région et d'ailleurs.

Malheureusement, la route des Balkans reste une des voies principales empruntées pour l'acheminement de drogues illicites vers les marchés européens. En pleine crise migratoire, cette route est devenue encore plus attractive pour les trafiquants de drogue. C'est pourquoi il est de la plus haute importance de faire en sorte qu'il y ait une coopération étroite entre la région du sud-est de l'Europe, les pays d'origine et ceux de destination finale tout au long de cette route. Je rappelle que le rythme effréné de la mondialisation présente certes des avantages évidents, mais est également synonyme de

nombreux problèmes ayant des répercussions néfastes. Dans ce contexte, la route des Balkans n'est pas seulement un problème pour la région, elle contribue également à la hausse de la consommation de drogues par-delà ses frontières.

Le monde demeure aujourd'hui confronté à de nombreux problèmes auxquels seuls les efforts conjoints et concertés de tous peuvent apporter une réponse. Le commerce illicite de la drogue est sans aucun doute l'un d'entre eux. Je suis persuadé que nous disposons d'un mécanisme qui nous permet de le combattre efficacement, notamment en coupant ses liens avec le financement du terrorisme. Dans ce contexte, la présente session extraordinaire doit être vue comme une occasion non seulement de relever les défis liés à la politique mondiale de lutte contre la drogue, mais également d'améliorer et de renforcer la coopération internationale. Lutter contre le problème mondial de la drogue est un impératif si l'on veut parvenir au développement durable dans toutes les régions.

Pour conclure, je voudrais assurer les représentants et les partenaires que la République de Macédoine reste déterminée à continuer de coopérer étroitement avec tous les acteurs compétents pour lutter plus efficacement contre le problème international de la drogue. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe).

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à la cheffe de la délégation de la République du Niger.

M^{me} Djibo (Niger): Tout d'abord, qu'il soit permis à ma délégation de féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette session extraordinaire, qui sera une occasion pour les États d'échanger leur expérience dans la lutte contre la drogue et de renforcer les moyens pour une lutte plus efficace.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique.

Mon pays, le Niger, n'est pas un producteur de drogue, mais de par sa position géographique charnière entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, le Niger est devenu un carrefour convoité par les trafiquants de drogue, avec pour corollaire un climat d'insécurité, d'où la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale dans le cadre de cette lutte. On y trouve du cannabis, de la cocaïne et des substances psychotropes.

Il est dommage et triste de constater que les jeunes, qui représentent l'avenir, constituent les principales victimes de ce trafic, aussi bien comme consommateurs que comme vendeurs. Pour lutter contre ce trafic, le Gouvernement a mis en place en 1992 une commission nationale de coordination de lutte contre la drogue, en plus des cadres existants au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et des Nations Unies. Les objectifs de cette commission sont d'identifier les besoins et les problèmes en matière de lutte contre la drogue sur le plan national; de définir une stratégie dans le cadre de politiques publiques en matière de santé et de répression; de suivre et de coordonner l'application de la stratégie et du programme national de lutte contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes; d'entreprendre une campagne intense d'information, de sensibilisation et d'éducation du public afin de réduire la demande, l'offre et le trafic de la drogue; et d'élaborer des statistiques fiables sur le trafic et la consommation. La commission, avec l'appui de la société civile, met aussi à profit la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues, célébrée le 26 juin, pour mener une grande campagne de sensibilisation contre ce fléau.

Parmi les actions menées par la commission, on peut souligner l'interdiction de la vente libre de tous les produits pharmaceutiques pouvant être utilisés comme drogue, tels que le Tramadol. En plus de cette commission, le Gouvernement a adopté une politique nationale en faveur des jeunes qui a pour but de favoriser la formation, l'entrepreneuriat et d'autres activités afin de les autonomiser.

En 2012, 1 250 personnes ont été interpellées, dont 1 172 Nigériens, parmi lesquels 892 jeunes âgés de 18 à 29 ans. Face à cette situation, mon pays s'est engagé, à travers la commission, à prendre des dispositions urgentes pour prévenir et interdire non seulement la consommation mais également la vente de toutes ces substances illicites qui menacent la santé et même la vie de nos populations, et notamment les jeunes.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République libanaise.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*): Le Liban se félicite de la convocation de cette session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue. Tout d'abord, je voudrais remercier la Commission des stupéfiants

16-10946 23/32

pour le rôle essentiel qu'elle joue et me féliciter du processus approfondi et sans exclusive qui a conduit à cette réunion. Cette session extraordinaire se tient à un moment important, c'est-à-dire après l'adoption, en septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge, et aussi à promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et l'état du droit, en ne laissant surtout personne de côté.

Le problème mondial de la drogue demeure un obstacle majeur au développement durable, à la paix et à la sécurité dans le monde entier. Au fil des ans, des progrès notables ont été accomplis dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, essentiellement en ce qui concerne une meilleure prise de conscience de ce problème et l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales, régionales et internationales pour y faire face. Néanmoins, de nouveaux défis sont apparus, en raison des liens de plus en plus étroits qui existent entre le trafic de drogue, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, le trafic des armes à feu, la cybercriminalité, le terrorisme, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Tous ces défis, anciens et nouveaux, doivent être pris en considération. Nous devons nous y attaquer d'urgence dans le cadre de nos efforts collectifs pour mettre pleinement en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, ainsi que la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, dans le respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres règles pertinentes et applicables du droit international.

Il faut accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des jeunes et renforcer le rôle de la société civile pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, conformément a l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, il importe de promouvoir la coopération internationale pour améliorer l'accès, à un coût abordable, aux substances placées sous contrôle destinées à des fins médicales, en particulier dans les

pays en développement, de même que la coopération aux niveaux scientifique et universitaire à cet égard, tout prévenant le détournement de ces substances au profit des circuits illicites.

Fort de son attachement aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux dispositions pertinentes du droit international des droits de l'homme, en 1998, le Liban a adopté la loi n°673, qui établit un cadre juridique global pour la lutte contre le problème de la drogue. Un conseil national relevant du Conseil des ministres est chargé d'élaborer la stratégie nationale et de promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne le problème mondial de la drogue et la coopération judiciaire dans ce domaine. En outre, cette loi donne aux usagers de drogues, sous la supervision d'un comité chargé de la question de la toxicomanie, le droit de choisir un programme de traitement parrainé par l'État plutôt que d'être incarcérés, et sous réserve qu'ils aillent au bout de ce programme, le droit d'obtenir que les accusations retenues contre eux soient retirées.

Pour terminer, il va sans dire que les conflits armés et leurs conséquences sur les jeunes, ainsi que la montée de l'extrémisme dans le monde entier, en particulier dans notre région, constituent des défis supplémentaires qui nécessitent nos efforts concertés si l'on veut débarrasser le monde de la drogue et des crimes qui y sont associés.

Nous espérons que les tables rondes prévues seront l'occasion d'avoir des discussions de fond et que la présente session extraordinaire s'avérera constructive et fructueuse.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de Cabo Verde.

M. Ferreira (Cabo Verde) (parle en anglais): Tout d'abord, je voudrais remercier sincèrement le Président Mogens Lykketoft d'avoir convoqué cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui nous donne l'occasion d'évaluer les progrès accomplis depuis la dernière session extraordinaire.

Cabo Verde s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique.

La session extraordinaire de 2016 se tient après l'adoption du Programme phare de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Il ne fait

aucun doute que transformer notre monde d'une manière durable suppose de déployer des efforts à l'échelle internationale pour faire face au problème mondial de la drogue. C'est primordial pour encourager des sociétés pacifiques et inclusives et pour promouvoir la santé et le bien-être de tous. Nous sommes d'avis que la lutte contre le problème mondial de la drogue doit s'inscrire dans une perspective axée sur les droits de l'homme afin de garantir la dignité humaine et l'accès au traitement, sans discrimination. Comme d'autres délégations, nous déplorons vivement le fait que le document n'aborde pas la question de la peine de mort.

Pour mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, Cabo Verde, outre son adhésion aux instruments juridiques internationaux relatifs aux stupéfiants, a renforcé le cadre juridique national et adopté des mesures solides et d'ambitieux plans stratégiques de portée générale en vue d'aborder et de combattre non seulement le problème de la drogue, mais également le blanchiment d'argent et d'autres activités liées à la criminalité organisée. Nos efforts nationaux sont en outre associés à des initiatives et mesures régionales visant à lutter contre le trafic de drogue dans le cadre de la Déclaration politique et du Plan d'action adoptés en 1997 à Praïa pour la coordination des activités menées en matière de contrôle des drogues, en partenariat étroit avec les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Petit État insulaire en développement situé au carrefour du trafic transatlantique de stupéfiants et aux ressources et aux moyens de mise en œuvre limités, Cabo Verde se heurte à de nombreuses difficultés en ce qui concerne le contrôle et la surveillance de sa zone maritime en vue de prévenir le trafic et l'abus de drogues. Nous saluons l'adoption de la résolution S-30/1, intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », et nous considérons qu'elle doit absolument être appliquée sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée. À cette fin, il importe de renforcer la coopération aux niveaux national, régional et international et de faire participer toutes les parties prenantes concernées. Nous prenons dûment note des recommandations pratiques concernant le renforcement de la coopération internationale, ainsi que celles concernant la coopération interrégionale et le règlement des problèmes socioéconomiques, et le renforcement de la coopération technique et financière en faveur de politiques globales et équilibrées de contrôle des drogues axées sur le développement.

Enfin, nous demandons l'assistance des organismes compétents des Nations Unies, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en particulier, pour mettre en œuvre nos mesures et dispositifs de prévention afin de mieux aborder et de combattre efficacement le problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à M. Richard Nduhuura, chef de la délégation de la République de l'Ouganda.

M. Nduhuura (Ouganda) (parle en anglais): Je saisis la présente occasion pour remercier le Président d'avoir organisé cette session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue afin de permettre aux États Membres et aux parties prenantes concernées de faire part de leurs connaissances et de leurs données d'expérience relatives au problème de la drogue dans notre société mondiale.

L'Ouganda réaffirme que la lutte contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée qui doit être assumée dans un cadre multilatéral. Ce problème exige une démarche intégrée et équilibrée et doit être abordé en totale conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les autres dispositions du droit international et la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Ouganda réaffirme également la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, la Position africaine commune sur les stupéfiants et les psychotropes, le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2013-2017) ainsi que l'harmonisation en cours des activités menées par les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est en matière de contrôle et d'abus de drogues.

L'Ouganda a fait des progrès en ce qui concerne le contrôle des drogues et l'accès aux drogues à des fins médicales et scientifiques. Il a notamment modifié sa législation de manière à renforcer les mesures de lutte contre l'abus de drogues et le trafic de drogue ainsi que le régime d'imposition de peines, conformément au droit international et aux normes internationales. D'autres modifications ont été apportées à la législation afin de permettre aux infirmiers et cliniciens ayant suivi

16-10946 **25/32**

la formation voulue de prescrire certains médicaments contenant des stupéfiants pour traiter la douleur. Nous avons également mis en œuvre avec succès un partenariat public-privé entre le Gouvernement et des organisations de la société civile afin de fabriquer et de distribuer gratuitement certains médicaments contenant des stupéfiants à des patients souffrant de douleurs modérées à aiguës.

L'Ouganda continue de se heurter à des difficultés. Premièrement, la consommation d'opioïdes à des fins médicales et scientifiques reste inférieure à la moyenne africaine et mondiale. Deuxièmement, il n'y a pas ni coordination ni collaboration adéquates entre les différents ministères, services et organismes concernés par le contrôle des drogues et leur utilisation à des fins médicales et scientifiques.

Troisièmement, nous n'avons pas les capacités nécessaires pour lutter contre le trafic accru transitant par l'Ouganda, ni, plus particulièrement, les ressources financières, technologiques et humaines suffisantes pour contrôler des frontières poreuses. C'est pourquoi le Gouvernement ougandais a désigné le trafic de stupéfiants comme un problème majeur qui menace la sécurité nationale et la protection sociale. Il est conscient de la gravité des menaces et des risques posés par la drogue, notamment le blanchiment d'argent, la criminalité transnationale organisée et les problèmes de santé publique.

Le Gouvernement demeure déterminé à se conformer aux dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, et de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Néanmoins, l'Ouganda apprécie à sa juste valeur le principe du double équilibre à respecter dans l'application des lois relatives à la consommation illicite de stupéfiants et leur mise à disposition à des fins médicales et scientifiques.

Enfin, l'Ouganda est conscient de la nécessité de tenir compte de l'abordabilité, de la qualité et de l'accessibilité des médicaments contenant des stupéfiants à des fins médicales et scientifiques. Dans le même temps, tout en s'attaquant au problème de la drogue, l'Ouganda veillera à respecter les normes établies par les instruments juridiques internationaux pertinents.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République tunisienne.

M. Khiari (Tunisie) (parle en arabe): Je tiens pour commencer à remercier le Président de l'Assemblée générale, le Président de la Commission des stupéfiants et tous les membres de l'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour bien préparer la présente session historique, qui représente un tournant décisif dans la lutte mondiale contre le fléau de la drogue.

Je me dois également de saisir cette occasion pour saluer et remercier tous ceux qui ont contribué au succès des négociations relatives au document final de la présente session (résolution S-30/1, annexe), qui traduit la prise de conscience commune de la place centrale du problème mondial de la drogue depuis qu'il a récemment pris un tour dangereux en raison de ses liens croissants avec la criminalité organisée, les crimes terroristes et le blanchiment d'argent lié au financement du terrorisme, et réaffirme notre volonté à tous de renforcer les mesures prises pour combattre ce phénomène.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons que les États Membres aient réaffirmé, dans le document final, l'importance des partenariats et de la coopération, ainsi que de l'intensification des efforts menés pas l'ensemble de la communauté internationale conformément au principe de la responsabilité commune et partagée à l'appui des initiatives nationales visant à traiter tous les aspects du problème de la drogue, y compris les aspects socioéconomiques, dans le cadre d'une démarche globale fondée sur le plein respect des droits de l'homme et la préservation de l'intégrité et du bien-être des personnes et des sociétés dans leur ensemble.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation internationale de la Francophonie et voudrait ajouter les observations suivantes à titre national.

La Tunisie a toujours mis un point d'honneur à participer à tous les séminaires, symposiums et réunions tenus aux niveaux régional et international sur la lutte contre la drogue afin d'échanger données d'expérience et informations, de renforcer la coopération sur le terrain et de mettre pleinement en œuvre les conventions internationales existantes relatives aux drogues et aux

substances psychotropes. En Tunisie, nous veillons à une collaboration plus efficace avec les organisations de la société civile face à ce fléau qui vise nos jeunes, en faisant fond sur les expériences internationales en la matière.

Afin de renforcer les efforts déployés par l'État dans ce domaine, et tenant compte de l'évolution de la situation dans le monde, nous avons mis en place une commission spéciale composée de représentants des ministères de la justice, de la santé, de l'intérieur et d'organisations de la société civile, qui a été chargée d'élaborer un nouveau projet de loi sur la drogue, actuellement en discussion au Parlement, l'objectif étant de revoir les peines concernant la consommation de drogues, compte tenu du fait que la loi actuellement en vigueur, bien que répressive, n'a pas empêché la consommation de drogues de prendre de l'ampleur et qu'une législation répressive non accompagnée de soins et de suivi psychologique pour le consommateur ne donne parfois pas le résultat souhaité. Pire encore, elle détruit la vie des jeunes toxicomanes néophytes. Le projet de loi sur les drogues est une mesure juridique importante, car il établit une nette distinction entre consommateurs et revendeurs et durcit les peines contre les crimes liés au trafic de drogues, au financement du terrorisme et au blanchiment d'argent, qui menacent l'ordre public ainsi que l'ordre socioéconomique. Pour ce qui est des consommateurs, le projet de loi privilégie la prévention sur la répression et encourage à remplacer les peines restrictives par des mesures de réinsertion, dans le cadre d'une nouvelle approche axée sur la prévention et le traitement qui consacre le droit des consommateurs à un traitement de substitution et à une couverture sociale.

En outre, le nouveau projet de loi prévoit la création d'un observatoire national de statistiques, d'information, de documentation, d'étude et de recherche en matière de drogues, placé sous l'égide du Gouvernement et chargé d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre l'usage des drogues illicites et de sensibiliser aux risques qu'induit leur consommation. De même, il est prévu de créer une commission nationale et des commissions régionales qui auront pour tâche de prendre en charge les consommateurs de drogues, en leur fournissant un traitement et en leur assurant un suivi médical dans des établissements de santé préventive, spécialisés ou de médecine générale autorisés par le Ministère de la santé, en fonction de conditions définies par le Gouvernement.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que la Tunisie est déterminée à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le document final de la présente session extraordinaire sur le problème de la drogue dans le monde, et ce en étroite coordination avec les institutions des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, en tête desquels la Commission des stupéfiants, qui est la principale entité chargée de l'élaboration des politiques internationales en matière de contrôle des drogues, le tout dans le respect des trois conventions relatives au contrôle international des drogues, de la Déclaration politique et du Plan d'Action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et de la Déclaration ministérielle de 2014.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'importance de la coopération internationale et régionale dans la lutte contre ce fléau et de l'adoption de solutions énergiques au niveau national, dans le cadre d'une approche globale prenant en compte les dimensions économique, sociale et éducative du problème et renforçant l'action menée par les différents acteurs de la communauté internationale, y compris la société civile.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de l'Arabie saoudite

M. Alzahrani (Arabie saoudite) (parle en arabe): Je sais gré au Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante session extraordinaire. Je voudrais aussi remercier la Commission des stupéfiants, le Secrétariat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des efforts déployés pour préparer cette trentième session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, qui est l'un des défis les plus importants auxquels est confrontée la communauté internationale.

Nous voudrions tout d'abord réaffirmer l'attachement du Royaume d'Arabie saoudite à toutes les conventions internationales relative au contrôle des drogues. Nous souhaitons plein succès à la présente session extraordinaire et espérons que le document final qui a été adopté (résolution S -30/1, annexe) contribuera à mettre fin au problème de la drogue. Je remercie tous les orateurs qui m'ont précédé de leurs points de vue très utiles sur le problème de la drogue, un fléau qui menace le monde entier et qui requiert de nous, en tant que responsables chargés de la lutte contre la drogue,

16-10946 27/32

de redoubler d'efforts pour y faire face et pour protéger nos sociétés, grâce notamment à la dynamisation des mécanismes de coopération et de coordination entre les pays.

L'évolution du problème de la drogue et des méthodes de lutte contre ce fléau dans le monde ces dernières années a eu pour effet de sensibiliser davantage la société à la question de l'usage des drogues et de ses répercussions négatives. Cette nouvelle approche suppose que nous continuions de lutter collectivement contre ce problème afin de réduire au minimum l'offre et la demande de stupéfiants. Nous sommes pleinement convaincus que le problème de la drogue de par sa dimension mondiale et ses répercussions sur les sociétés et les individus nécessite de renforcer la coopération internationale si l'on veut en venir à bout. Nous devons trouver des solutions qui soient conformes aux conventions internationales pertinentes et compatibles avec la législation nationale de chaque État, sans ingérence aucune.

La coopération aux niveaux régional et international est très importante pour lutter contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, et l'Arabie saoudite a accordé à cet aspect une attention croissante, notamment en renforçant sa coopération avec les organismes compétents, avec lesquels elle procède à un échange d'informations et mène des opérations conjointes, dans le respect des principes gouvernant la coopération internationale. Nous insistons sur le fait qu'il importe que les États coopèrent sincèrement et de façon constructive pour que la lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes soit efficace.

Le Royaume d'Arabie saoudite s'est également employé à offrir un traitement aux toxicomanes et à leur fournir le suivi dont ils ont besoin, parce que ces personnes doivent être considérées comme des malades - et non comme des personnes passibles de poursuites - et qu'elles ont besoin d'un traitement et d'une prise en charge pour devenir des membres actifs de la société. Voilà pourquoi nous avons mis en place 10 centres de traitement spécialisés pour soigner les toxicomanes et leur fournir des soins psychiatriques et des services de réhabilitation. Le secteur privé a également créé trois centres de traitement. Sur le plan de la prévention, nous avons lancé un projet national qui fournit des services préventifs par le biais de huit programmes-cadres visant à protéger tous les secteurs de la société.

En ce qui concerne les crimes de blanchiment d'argent, l'Arabie saoudite a adopté en 2003 une loi qui érige en infraction le blanchiment d'argent lié au trafic de drogue sous toutes ses formes. Le Gouvernement est également conscient de l'importance que revêt le contrôle des précurseurs et des substances chimiques pour veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés à des fins illicites, et travaille d'arrache-pied pour mettre en place un système et des mesures visant à contrôler l'importation, l'exportation, la production et la distribution de tous les types de substances chimiques, y compris les précurseurs.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Conformément à la résolution 66/109 du 9 décembre 2011, je donne maintenant la parole à S. E. M. Ernesto Samper Pizano, Secrétaire général de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

M. Samper Pizano (Union des nations de l'Amérique du Sud) (*parle en espagnol*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 pays qui font partie de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), pays qui habitent 430 millions de personnes et couvrent quelque 17 millions de kilomètres carrés.

Il y a plus de 20 ans, en 1998, en ma qualité de Président de la Colombie, je me tenais à cette même tribune (voir A/S-20/PV.2) pour prendre la parole devant l'Assemblée, qui avait été convoquée pour examiner l'évolution du problème de la drogue, qui était déjà un problème grave. À l'époque, tout ce que nous, pays producteurs, demandions, c'était que l'on comprenne qu'il n'incombait pas exclusivement aux pays qui se trouvaient du côté de l'offre de lutter contre la drogue mais que les pays consommateurs devaient également assumer leur part de responsabilité. Heureusement, la notion de responsabilité partagée a été acceptée. Aujourd'hui, l'honneur m'est donné une fois de plus d'assister à une autre session extraordinaire de l'Assemblée pour examiner ce même problème, qui demeure tout aussi grave. Toutefois, à la différence de la session d'il y a 20 ans, je pense qu'il y a aujourd'hui des aspects positifs que je voudrais souligner.

Premièrement, le dialogue entre les pays qui sont aujourd'hui impliqués dans la lutte contre la drogue est beaucoup plus sincère. Deuxièmement, nous avons fini par comprendre que ce processus devait être un processus concerté. Il est inutile de continuer à monter les pays les uns contre les autres, alors que nous avons tous la même conviction qu'il faut mettre fin au problème de la drogue, quand bien même chacun

d'entre nous a une idée différente de la meilleure façon d'y parvenir. Troisièmement, un autre élément que je voudrais souligner est que nous sommes d'accord sur la nécessité de faire preuve de discernement dans les politiques de lutte contre la drogue. La formulation des trois conventions, qui constituent la pierre angulaire des politiques en matière de drogue, permet une certaine souplesse, un certain discernement afin de garantir, entre autres choses, la mise en œuvre effective de ces instruments.

C'est la raison pour laquelle le consensus auquel nous sommes parvenus à l'UNASUR repose sur trois principes essentiels. Premièrement, le problème de la drogue ne peut être dissocié de la question des droits de l'homme, et les accords de lutte contre la drogue sont tout aussi importants que la nécessité de comprendre que la formulation de ces accords ne peut se faire au détriment du respect et de l'exercice des droits de l'homme. Le deuxième point, qui découle du premier, c'est que parmi tous ces droits de l'homme, la question la plus importante est celle de la santé publique. Le problème de la drogue n'est pas un problème de sécurité; c'est fondamentalement un problème de santé publique. C'est ainsi qu'il est apparu, et c'est ainsi qu'il doit continuer d'être traité, sur la base de critères objectifs. La drogue n'est pas mauvaise parce qu'elle est interdite; elle est mauvaise parce qu'elle porte atteinte à la santé publique. C'est ce raisonnement de base qui doit nous permettre de reformuler nos politiques en matière de drogues en des termes meilleurs. Troisièmement, il n'est pas incompatible d'adopter une position plus tolérante vis-à-vis des maillons faibles de la chaîne de la drogue afin de protéger les consommateurs, de faire une distinction entre les différents types de consommation, de permettre aux peuples autochtones andins de poursuivre leur consommation traditionnelle de coca, et de faire la différence entre microtrafiquants et trafiquants de stupéfiants.

Aucune de ces distinctions n'est incompatible avec l'adoption d'une position plus ferme et plus énergique contre la criminalité organisée et le trafic de drogue dans toutes ses manifestations. La stigmatisation dont sont parfois victimes ceux qui pensent que nous devrions introduire une certaine flexibilité est inacceptable. Il est tout aussi important de faire preuve de souplesse dans l'application des politiques vis-à-vis des groupes que nous voulons protéger que de rester ferme et vigilant face aux organisations criminelles impliquées aujourd'hui dans le trafic de drogues. Le document présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale, et qui reprend ce

consensus, vise pour l'essentiel à proposer des critères en vue d'un dialogue plus productif. C'est la raison pour laquelle, entre autres propositions, il demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mettre en place une commission interinstitutionnelle, qui réunirait l'Organe international de contrôle des stupéfiants, la Commission des stupéfiants et d'autres organes qui sont aujourd'hui chargés de veiller au respect de normes liées à la question de la drogue dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture.

Bien entendu, nous aurions souhaité que le document final inclue certaines des préoccupations et revendications qui sont propres aux pays de l'UNASUR, telle l'abolition de la peine de mort, laquelle fait des ravages dans certains pays asiatiques, y compris pour les Sud-Américains. À défaut de cela, nous pourrions peut-être travailler sur des traités de coopération judiciaire qui prévoiraient la possibilité de rapatrier tout au moins les Latino-Américains qui se trouvent dans ces situations difficiles afin qu'ils puissent purger leur peine dans leur pays. De même, nous aurions souhaité une politique plus ferme qui fasse la distinction entre la consommation et le microtrafic afin de ne pas continuer à remplir les prisons de consommateurs. Nous aurions également voulu que le mot « démocratie » figure dans le document, parce que face à toutes ces distinctions entre ce qu'est et ce que n'est pas la démocratie, entre ce que sont et ce que ne sont pas les droits de l'homme, nous pensons qu'il faut engager un nouveau dialogue afin de nous entendre sur la manière d'aller de l'avant dans la lutte contre la drogue.

Toutefois je le répète, nous sommes optimistes compte tenu des efforts qui ont été faits pour ouvrir de nouveaux espaces de dialogue, introduire de nouveaux concepts, faire preuve de discernement et comprendre que nous devons adopter une approche progressive plutôt que conflictuelle pour aller de l'avant. Mais surtout, nous devons continuer de déployer des efforts concertés sous l'égide protectrice de l'ONU si nous voulons sortir vainqueurs de cette guerre dans laquelle nous sommes tous engagés.

Pour conclure, la Colombie est en train de rédiger des accords de paix qui mettront fin à 50 ans de conflit armé, conflit qui, ces dernières années, a été financé par l'argent de la drogue. C'est l'argent de la drogue qui a fait les 280 000 victimes de la violence armée dénombrées ces dernières décennies. C'est pourquoi, pour les pays qui ont demandé la convocation de cette conférence – la Colombie, le Mexique et le Guatemala – et pour tous

16-10946 **29/32**

les pays d'Amérique centrale, le problème de la drogue n'est pas une simple question de santé ou de sécurité publique, mais bien une question de survie de notre état de droit.

Je demande instamment aux participants d'en tenir compte lorsqu'ils rentreront chez eux. Qu'arrivera-t-il aux pays d'Amérique centrale pour lesquels le problème de la drogue est le facteur qui va déterminer leur survie ou leur disparition en tant qu'États et démocraties? Je voudrais conclure la présentation de cette position commune sur cette réflexion, et indiquer que sous la présidence *pro tempore* du Venezuela, qui succède à l'Uruguay, nous continuerons de nous employer à trouver une solution à notre problème régional de la drogue.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sargsyan (Arménie) (parle en anglais): Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse suite aux commentaires du représentant de l'Azerbaïdjan. Nous regrettons que l'abus de son statut de membre, le détournement de points de l'ordre du jour, la dissémination de fausses informations, la déformation des faits et les déclarations tout simplement mensongères à propos de mon pays soient devenus la pratique habituelle de la délégation azerbaïdjanaise et de ses représentants.

Ma délégation n'avait nullement l'intention de prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse, mais elle se voit malheureusement dans l'obligation de le faire. Nous rejetons avec force toutes les allégations qui ont été formulées contre mon pays. Au lieu d'assister à une démonstration de la propagande d'État stérile de l'Azerbaïdjan, je pense que les membres de cet organe respecté préfèreraient être tenus au courant de la situation réelle sur le terrain, qui est marquée par une augmentation de la production et de l'abus de drogues ainsi que du transit de stupéfiants en Azerbaïdjan, et par la dernière agression militaire en date de l'Azerbaïdjan contre le peuple pacifique du Haut-Karabakh.

Les allégations et accusations portées par l'Azerbaïdjan contre l'Arménie, notamment celle concernant de prétendues violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sont sans fondement et fabriquées de toutes pièces. Nous conseillons aux membres de la délégation concernée de lire attentivement ces résolutions, s'ils ne l'ont pas fait au cours des deux dernières décennies, pour voir s'ils trouvent ne seraitce qu'un mot ou une phrase faisant référence à une agression ou une occupation de la part de la République d'Arménie.

Bien au contraire, c'est l'Azerbaïdjan qui persiste à violer les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier en rejetant les propositions des médiateurs, notamment les appels à la mise en place de mesures de confiance entre les parties au conflit, comme par exemple la création de mécanismes d'enquête pour prévenir les violations du cessez-le-feu et le retrait des tireurs embusqués postés le long de la ligne de conflit. L'Arménie et le Haut-Karabakh ont, pour leur part, accepté les mesures proposées par les médiateurs. À cet égard, je renvoie aux déclarations récentes des médiateurs indiquant que l'Arménie avait accepté les propositions et appelant l'Azerbaïdjan à faire de même.

La récente offensive de grande envergure, durant laquelle des armes lourdes et des pièces d'artillerie ont été utilisées, montre clairement à la communauté internationale pourquoi l'Azerbaïdjan s'oppose à la création d'un tel mécanisme. La description consistant à présenter le Haut-Karabakh et les territoires voisins comme des territoires sur lesquels aucun contrôle n'est exercé ne correspond nullement à la réalité. Contrairement à l'Azerbaïdjan, les autorités démocratiquement élues de la République du Haut-Karabakh contrôlent pleinement leurs territoires. Le fait que la République du Haut-Karabakh n'est pas encore reconnue ne signifie pas qu'il s'agit d'un territoire incontrôlé où toutes sortes d'activités illégales auraient lieu. En outre, depuis 1992, l'Azerbaïdjan maintient un blocus contre le Haut-Karabakh, et la ligne de contact définie par le cessez-le-feu en 1994 est soumise à un contrôle militaire strict des forces armées du Haut-Karabakh et de l'Azerbaïdjan, ce qui élimine toute possibilité d'un tel transit.

S'agissant des accusations et des allégations selon lesquelles l'Arménie et le Haut-Karabakh serviraient de voie de passage pour l'acheminement de la drogue vers divers marchés via les territoires prétendument occupés, les grands rapports et études internationaux réalisés sur

la question indiquent tous le contraire — à savoir que c'est l'Azerbaïdjan qui est de plus en plus souvent utilisé comme pays et voie de transit régionale pour le trafic de drogue vers la Russie et l'Europe. Pour de plus amples informations, je renvoie les personnes intéressées à des documents tels que le *Rapport mondial sur les drogues 2015* de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rapport de 2015 sur la stratégie internationale pour le contrôle des stupéfiants publié par le Département d'État des États-Unis d'Amérique. En outre, des représentants corrompus du Gouvernement azerbaïdjanais contribuent à la production et au trafic de stupéfiants en couvrant et en soutenant les milieux du crime organisé liés à ces activités.

Les attaques violentes perpétrées de manière délibérée par les forces armées azerbaïdjanaises contre la population du Haut-Karabakh au début du mois, qui se sont accompagnées d'exécutions de civils et de militaires du Haut-Karabakh imitant le style de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), comme le fait de mutiler les corps et d'exhiber les têtes coupées, sont des exemples flagrants de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Des témoignages montrent que les militaires azerbaïdjanais qui ont commis ces crimes avaient pris des stupéfiants avant l'attaque.

Face aux récentes hostilités qui ont visé le Haut-Karabakh, il est inacceptable de laisser l'Azerbaïdjan continuer dans la voie de l'agression et de la violence. Il faut prendre sans délai des mesures pour renoncer à la violence, garantir l'application du principe de responsabilité et s'engager à mettre en œuvre les propositions qui permettront de promouvoir la paix. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale et l'ONU mettront les dirigeants azerbaïdjanais et les auteurs de ces crimes contre l'humanité devant leurs responsabilités et les traduiront en justice, ce qui contribuerait à la paix.

Par souci de temps et par respect pour les travaux de cet organe, je m'arrêterai là et appellerai la délégation concernée à cesser de diffuser sa propagande d'État dépourvue de sens et de retarder les débats sur les grands problèmes mondiaux pour s'engager au contraire dans la voie de la paix et du dialogue.

M. Rafiyev (Azerbaïdjan) (parle en anglais): Je prends la parole pour répondre au nom de la délégation de la République d'Azerbaïdjan à la déclaration mensongère du représentant de la République d'Arménie, qui est truffée de fausses accusations contre mon pays.

La présente session extraordinaire vise à permettre aux États Membres, entre autres, de partager leurs préoccupations en ce qui concerne les problèmes liés à la drogue observés à l'intérieur de leurs territoires internationalement reconnus et de rechercher des solutions régionales et internationales efficaces à ces problèmes. La déclaration prononcée par le chef de la délégation azerbaïdjanaise s'inscrit pleinement dans ce contexte.

Comme le confirment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que la Déclaration de Doha – adoptée durant le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sur la base d'un consensus entre les États Membres, dont l'Arménie –, les situations de conflit et de sortie de conflit créent des conditions de grande fragilité particulièrement propices à l'apparition et au développement de divers types d'activités criminelles, y compris des activités à caractère transnational.

Le conflit armé en cours dans et autour de la région du Haut-Karabakh a conduit à l'occupation de près d'un cinquième du territoire de la République d'Azerbaïdjan par la République d'Arménie et a fait qu'environ une personne sur neuf est un déplacé. Dans le sillage de cette occupation, une entité séparatiste subordonnée a été créée dans les territoires occupés azerbaïdjanais, entité qui est aujourd'hui contrôlée dans les faits par l'Arménie. Il convient de souligner que diverses activités criminelles menées dans les territoires occupés, y compris la culture, la production et le trafic de stupéfiants, témoignent clairement de l'intention de la République d'Arménie de transformer ces territoires en un refuge pour les criminels au fil des 24 dernières années. Les ressources financières provenant de ces activités criminelles sont principalement utilisées pour consolider l'occupation et financer diverses activités relevant de la criminalité organisée. À maintes reprises, l'Azerbaïdjan a attiré l'attention de la communauté internationale sur la présence des forces armées arméniennes dans les territoires occupés azerbaïdjanais, laquelle constitue un obstacle majeur au règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdian.

Étant donné les fausses accusations proférées contre ma délégation et mon pays par la partie arménienne dans une nouvelle tentative de tromper la communauté internationale au sujet des événements qui se sont produits récemment le long de la ligne de contact entre l'Azerbaïdjan et les forces armées arméniennes, je voudrais donner brièvement quelques informations

16-10946 31/32

concernant ces événements survenus au début du mois d'avril.

Depuis le 2 avril au petit matin, l'Arménie a intensifié ses activités militaires dans la zone de conflit, activités qui se sont accompagnées de nombreuses violations du droit international humanitaire assimilables à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. L'Arménie a mené délibérément des attaques systématiques et ciblées contre des populations civiles non-combattantes – notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées - habitant dans les zones densément peuplées adjacentes à la ligne de contact entre les forces armées de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie. Six civils ont été tués, dont deux enfants de moins de 16 ans, et 26 autres ont été grièvement blessés dans les bombardements qui ont visé 32 camps de déplacés. Si des mesures efficaces de protection civile n'avaient pas été prises en temps opportun, le nombre de victimes parmi les civils aurait été beaucoup plus élevé. Des biens privés et publics, y compris des infrastructures civiles essentielles, ont également subi des dégâts importants.

Les actes de l'Arménie constituent des violations graves du droit international humanitaire, en particulier les dispositions des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels, ainsi que du deuxième Protocole relatif à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. L'Azerbaïdjan a pris des mesures appropriées pour faire face à l'usage de la force par l'Arménie contre son intégrité

territoriale et sa souveraineté et pour assurer la sécurité des populations et des biens civils à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Je voudrais également attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que plus de 80 % des 92 militaires qui ont été tués lors des derniers affrontements - selon les déclarations officielles de l'Arménie – appartenaient aux forces armées de la République d'Arménie, comme l'a indiqué le Ministère arménien de la défense. Il s'agit d'une preuve supplémentaire de l'implication directe de l'Arménie dans l'occupation des territoires de l'Azerbaïdian et de son contrôle effectif de ces territoires en tant que puissance occupante. Les événements survenus au début du mois d'avril ont montré qu'en l'absence de négociations sérieuses, compter sur un cessez-le-feu fragile est une erreur d'appréciation. Seul le retrait des troupes arméniennes permettrait d'aborder les questions politiques liées à un règlement global du conflit.

L'Azerbaïdjan appelle la communauté internationale à exiger de l'Arménie qu'elle mette fin à l'occupation illégale des territoires de l'Azerbaïdjan, qu'elle retire ses troupes de tous les territoires saisis et qu'elle participe de façon constructive au processus de règlement du conflit conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux normes et principes du droit international.

La séance est levée à 18 h 5.